



BILAN D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers Collègues élus locaux,

Comme chaque année, nous nous conformons à cette obligation qui consiste à établir le bilan d'activité de la Communauté de Communes et à transmettre celui-ci à tous les conseillers municipaux de nos 41 Communes. L'occasion de remercier vivement toutes celles et ceux d'entre vous qui contribuent activement aux actions et projets de la CCAPV, via votre participation aux commissions intercommunales. Au-delà de l'obligation qu'il représente, ce rapport d'activité 2023 est l'occasion d'un arrêt sur image, d'un regard périphérique sur l'action que nous menons ensemble. Les éléments relatés dans les pages suivantes ne sont bien évidemment pas exhaustifs mais ils traduisent une volonté collective concentrée autour des valeurs de Solidarité, d'Équilibre et de Proximité.

La Solidarité s'illustre une nouvelle fois à travers les soutiens financiers de la CCAPV à ses communes, et aux plus petites d'entre elles spécifiquement, avec une contribution dépassant au total les 200 000 € sur l'année 2023 entre les fonds de concours et la dotation de solidarité communautaire. Elle trouve également son expression via la mise à disposition d'agents aux Communes ou encore le déploiement de services communs, c'est-à-dire de services mis à disposition des mairies comme ceux des Autorisations du Droit des Sols (ADS) ou encore le nouveau service des marchés publics.

L'Équilibre territorial n'est pas un mince enjeu sur un territoire couvrant 41 Communes et le quart de la superficie du Département. C'est pourtant une condition indispensable à la réussite et au portage collectif du projet intercommunal. La construction en 2023 des terrains multisports à Entrevaux et Thorame-Haute, l'inauguration de la Halle des Sports intercommunale à Saint André les Alpes ou encore le lancement des études pour le futur gymnase à Annot traduisent pour exemple cette ambition.

Enfin **la Proximité** reste un maître mot de notre action. L'action intercommunale doit contribuer à la vie de chacun de nos villages, en étant guidée sans cesse par une notion « d'aller vers ». La décentralisation de nos programmes culturels, l'équité de nos interventions auprès des enfants de toutes nos écoles et des jeunes de nos trois collèges, le déploiement de services publics itinérants (conseiller numérique, France Service) sont autant d'illustrations de cette volonté qui est la nôtre.

À partir de ces valeurs qui font sens et guident notre projet intercommunal, l'unité de notre territoire grandit année après année. Cette croissance est d'ailleurs marquée par des succès collectifs qui nous encouragent à poursuivre. L'obtention du label « **Pays d'Art et d'Histoire** » marque ainsi la conclusion d'une formidable démarche collective ayant rassemblé élus, associations, citoyens, passionnés, érudits ou néophytes, autour d'un dessein commun visant à faire rayonner et reconnaître l'incroyable patrimoine de nos villages.

Merci à vous tous et bonne lecture.



Maurice LAUGIER

Président de la
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon

LES
VICE-PRÉSIDENTS**Nina JONKER**

1^{ère} Vice Présidente
en charge des contrats partenariaux
avec le Département, la Région et
l'Etat

**Magali SURLE-GIRIEUD**

Vice Présidente
en charge du Tourisme

**Claude CAMILLERI**

Vice-Président
en charge des Finances

**Jean MAZZOLI**

Vice-Président
en charge de l'Environnement, de la
Gemapi et de la Gestion des risques

**Christophe IACOBBI**

Vice-Président
en charge des Bâtiments, des
Travaux et des Marchés Publics

**Michel LANTELME**

Vice-Président
en charge de la Mobilité
et du Numérique

**Jean-Louis CHABAUD**

Vice-Président
en charge du SCoT
et des mutualisations

**Frédéric CLUET**

Vice-Président en charge
des Economies d'Energie, de
l'Amélioration de l'Empreinte
Environnementale des Services, de la
Prévention, de la Réduction et de la
Gestion des Déchets

**Michèle BIZOT-GASTALDI**

Vice-Présidente
en charge de l'Urbanisme,
du Logement et de l'Habitat

**Lucas GUIBERT**

Vice-Président
en charge de la Petite Enfance
et de la Jeunesse

**Thierry OTTO-BRUC**

Vice-Président
en charge des Activités
et Équipements de Pleine Nature

**Thierry VIALE**

Vice-Président en charge
de l'Economie, du Commerce,
de l'Emploi, de la Formation et
des Maisons de Services au Public

**François GERIN-JEAN**

Vice-Président en charge
des Opérations Sources, du SPANC
et de la préparation aux transferts
de l'Eau et l'Assainissement

**André PESCE**

Vice-Président
en charge de l'Agriculture
et de la Forêt

SOMMAIRE

2

Edito

Les Vice-Présidents

3

5

NOUS SOUTENONS
NOS COMMUNES

Rencontres dans les communes
Soutien financier et appui aux communes
Soutien au patrimoine des communes
Services communs
Quelques unes de nos réalisations

NOUS AGISSONS
POUR DEMAIN

27

Le SCoT
Planification Urbaine
Habitat et Cadre de Vie
Risques Naturels Majeurs
SPANC
Prévention et Réduction des déchets
Fonds Européens Leader

9

NOUS OFFRONS
DES SERVICES
AU PLUS PRÈS DE CHACUN

Bibliothèques et médiathèques
France Services Musées et programmation
L'Education Artistique et Culturelle
Jeunesse
Petite Enfance
Watty
Soutien à la vie associative

NOS SERVICES
SUPPORTS

36

Pôle Administration Générale
Informatique
Finances et Commande Publique
Gestion et maintenance du patrimoine immobilier
communautaire
Ressources Humaines

17

NOUS PROTÉGEONS
ET VALORISONS
NOS RICHESSES

Opération Sources
Gémapi
Agriculture
Activités de Pleine Nature
Développement Économique
Forêts
Natura 2000
Patrimoine

NOS STATIONS
DE SKI ALPIN

41

ILS NOUS
SOUTIENNENT

42



TOUT AU LONG DE VOTRE LECTURE, RETROUVEZ CE PICTOGRAMME

EN CLIQUANT DESSUS AVEC VOTRE SOURIS, OU EN VOUS RENDANT SUR LE LIEN INDiqué À PROXIMITÉ,
VOUS POURREZ ACCÉDER À DES CONTENUS SUPPLÉMENTAIRES

NOUS SOUTENONS NOS COMMUNES

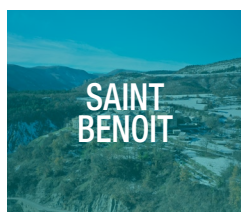
RENCONTRES DANS LES COMMUNES

En 2023, Maurice LAUGIER, le Président, et Olivier DUSAUTOIS, le DGS, ont clôturé la première tournée de rencontre avec les élus municipaux des 41 communes.

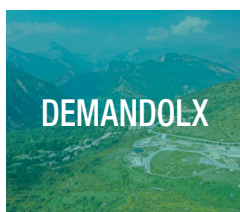
Ces rendez-vous très appréciés de chacun permettent de discuter de tous les sujets en lien avec l'intercommunalité.

Une seconde salve de rencontres dans chacune des communes de la CCAPV est prévue d'ici à la fin du mandat.

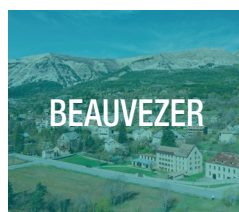
+ COMMUNES RENCONTRÉS EN 2023 :



SAINT
BENOÎT



DEMANDOLX



BEAUVEZET



CASTELLANE



SENEZ



MÉAILLES



THORAME-
BASSE



ANGLES



LA MURE
ARGENS

SOUTIEN FINANCIER ET APPUI AUX COMMUNES



APPUI AUX COMMUNES : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

- + **LA GARDE** : Fonds de concours pour financer l'acquisition de deux parcelles et de terrains pour améliorer l'alimentation en eau potable du village et d'un bien en construction aux fins d'accueillir les nouveaux locaux de la mairie et une salle polyvalente : 20 000 €
- + **COLMARS LES ALPES** : Fonds de concours pour financer l'acquisition d'un camion à usage des services techniques pour le transport de matériel nécessaire aux diverses manifestations organisées par la commune : 10 000 €
- + **SAINT LIONS** : Fonds de concours pour financer des travaux de réfection d'un chemin communal : 10 000 €
- + **TARTONNE** : Fonds de concours pour financer des travaux de mise en conformité des captages d'eau : 15 000 €
- + **SENEZ** : Fonds de concours pour financer l'acquisition de parcelles à vocation de faciliter le développement touristique et le maintien en milieu naturel sur l'ancienne commune du Poil : 15 000 €
- + **SOLEILHAS** : Fonds de concours pour financer des travaux d'agrandissement du bassin d'eau potable : 15 000 €
- + **CLUMANC** : Fonds de concours financer le déplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable : 6 250 €



APPUI AUX COMMUNES

Dotation de Solidarité Communautaire 100 000€ répartis entre les communes Allons, Angles, Blieux, Braux, Castellet-les-Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Demandolx, La Garde, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint Benoît, Saint Jacques, Saint Julien du Verdon, Saint Lions, Saint Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Ubraye, Val de Chavagne, Vergons.

NOUS SOUTENONS NOS COMMUNES



APPUI AUX COMMUNES : APPEL À PROJETS FORÊTS

- + **ROUGON** : Réhabilitation d'une piste à vocation DFCI et pastorale : subvention CCAPV : 3 340 €
- + **SENEZ** : Réalisation d'une étude de tonnage sur un pont permettant de faciliter l'évacuation des bois : subvention CCAPV : 2 176,25€
- + **MÉAILLES** : Pose d'une barrière afin de sécuriser l'accès à une piste à vocation DFCI et sylvopastorale : subvention CCAPV : 959,47€
- + **LE FUGERET** : Réhabilitation d'une piste à vocation DFCI et exploitation forestière : subvention CCAPV : 3 204,71€
- + **SAINT ANDRÉ LES ALPES** : Aménagement DFCI d'une parcelle accueillant du public : subvention CCAPV : 2 605€
- + **CASTELLANE** : Travaux de réhabilitation de desserte forestière à double usage : subvention CCAPV : 3 300€



APPUI AUX COMMUNES : APPEL À PROJETS LA GESTION SÉPARÉE DES BIODÉCHETS

- + Poursuite de la vente de composteurs domestiques en déchetterie. En 2023, ce sont 74 composteurs en bois supplémentaires qui ont été vendus. Au total, ce sont donc 1153 composteurs qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.
- + Déploiement de sites de compostage partagé sur 15 communes (dont celles de l'AAP Biodéchets) pour répondre à l'obligation au 1er janvier 2024.
- + Mise en place de plateforme de compostage dans les déchetteries intercommunales.

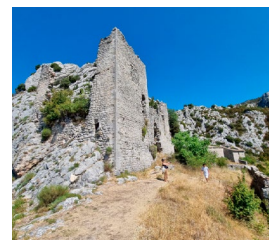
SOUTIEN AU PATRIMOINE DES COMMUNES

Dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, la Communauté de Communes Alpes Verdon souhaite préserver et mettre en valeur les spécificités du territoire pour une montée en qualité du patrimoine et des identités architecturales.

Pour cela la Communauté de Communes accompagne ses communes dans leurs projets de restauration et de valorisation du patrimoine bâti et mobilier. En 2023, une vingtaine de communes ont sollicité l'appui et les conseils en ingénierie de la CCAPV.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

- + Travaux de restauration sur l'enceinte fortifiée de Colmars-les-Alpes, classée au titre des Monuments Historiques, phase 1
- + Projet de stabilisation et d'aménagement du site de Ville de Demandolx et du site de Ville de Peyroules, diagnostic architectural et archéologique
- + Travaux de restauration des églises de Moriez et de Lambruisse
- + Projet architectural pour la restauration du Pont de la Reine Jeanne à Saint-Benoît, inscrit au titre des Monuments Historiques
- + Diagnostic architectural de l'église de Saint-Lions



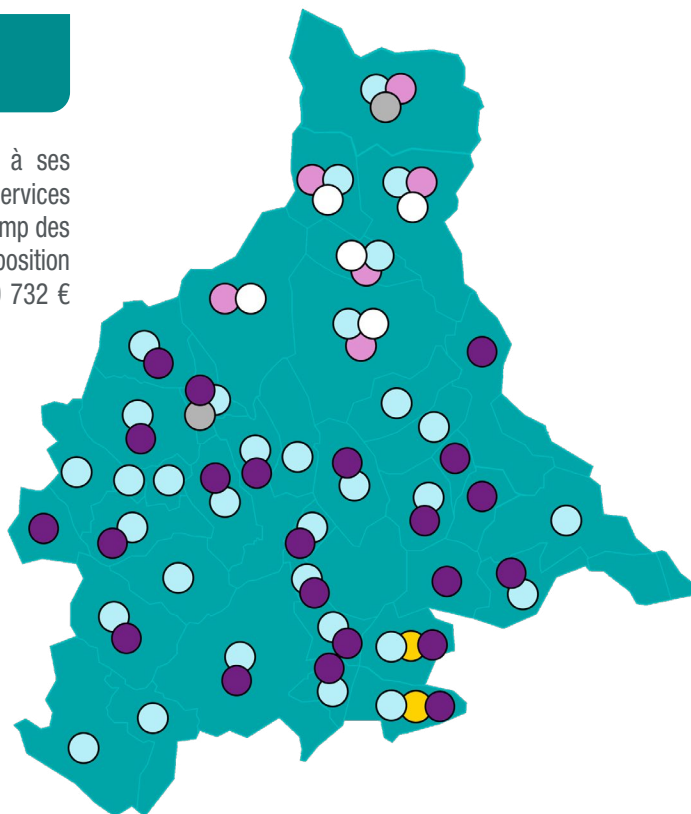
NOUS SOUTENONS NOS COMMUNES

SERVICES COMMUNS

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon propose à ses communes membres plusieurs services communs, c'est à dire des services organisés par la CCAPV pour le compte des communes et dans le champ des compétences communales. Cette aide se traduit par la mise à disposition d'agents auprès des communes, pour un budget en 2023 de 1 390 732 € constitué principalement de dépenses de personnel.

En parallèle et au regard de la complexité des procédures et de l'évolution du contexte réglementaire, la CCAPV est de plus en plus sollicitée par les communes du territoire pour leurs propres achats ou dans le cadre de commande groupée. Dans ces conditions les élus communautaires ont engagé une réflexion sur la création d'un service commun avec pour objectif de pouvoir mieux répondre aux attentes de conseils auprès des communes, de les aider dans la sécurisation juridique de leurs achats et de contribuer par l'émulation et la complémentarité au suivi des connaissances nécessaires et au respect des réglementations en vigueur.

Ainsi, depuis le 16 septembre 2023, a ouvert le service commun des marchés publics. Il compte 22 communes adhérentes et nombre d'entre elles ont d'ores et déjà fait appel à ce service depuis son ouverture.



Agents administratifs mis à disposition :
2 communes / 2 agents

Agents administratifs du Teillon :
2 communes / 2 agents

Agents administratifs du Haut Verdon :
5 communes / 8 agents

Service commun des écoles du Haut Verdon :
6 communes / 30 agents / 3 écoles concernées

Service Autorisations du Droit des Sols : 32 communes membres

Service commun des marchés publics : 22 communes adhérentes



LE SERVICE ADS EN DÉTAILS

Un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) qui accompagne 32 communes du territoire. Il œuvre auprès :

+ DES USAGERS :

- ➔ 70 RDV en présentiel
- ➔ 700 réponses par mail aux usagers depuis le secrétariat urbanisme
- ➔ 46% des dépôts ont été effectués en ligne en 2023 (contre 35 % en 2022)
- ➔ 70 % des dépôts par des particuliers mais une montée en puissance de l'utilisation du portail par les notaires

+ DES SECRETAIRES DE MAIRIE :

- ➔ 4 réunions/ateliers/ formations avec les secrétaires de mairie comprenant des actualités juridiques, évolutions dans les pratiques et mises au point sur la dématérialisation. Des interventions/formations sur demande au cas par cas, en cas de changement de personnel communal, en mairie pour plus de facilité pour l'agent.

+ DES SERVICES / INSTITUTIONS :

Poursuite de la dématérialisation des actes ➔ en 2023 à l'exception de trois institutions, toutes sont raccordées au logiciel pour une consultation numérique

NOUS SOUTENONS NOS COMMUNES

QUELQUES UNES DE NOS RÉALISATIONS

➔ POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DE SES HABITANTS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INVESTIT DANS DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES.



➔ Fin des travaux et livraison de la Halle des Sports à Saint-André-les-Alpes



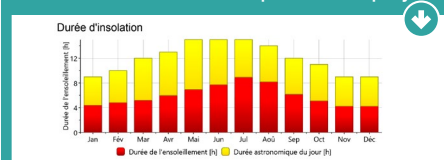
➔ Construction de deux nouveaux terrains multisports à Entrevaux et Thorame Haute



➔ Démarrage des travaux de la salle multi-activités à Barrême



➔ Préparation des dossiers pour le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) sur six bâtiments de la CCAPV et accompagnement des communes du territoire pour leurs projets.



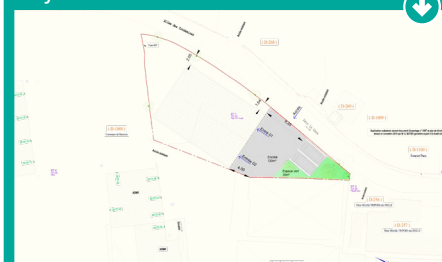
➔ Organisation d'un concours pour choisir le maître d'œuvre et démarrage des études pour la construction du nouveau siège et d'une salle culturelle multifonctions de la CCAPV à Saint-André-les-Alpes



➔ Lancement de la consultation des entreprises pour réaliser une isolation thermique par l'extérieur du chalet de Ratery à Colmars les Alpes



➔ Désignation du maître d'œuvre et démarrage des études pour la construction de trois ateliers relais à Allons, Barrême et Peyroules



➔ Réalisation des études pour la reprise des façades et de la toiture de l'atelier de transformation végétale La Respeldo à Annot

NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

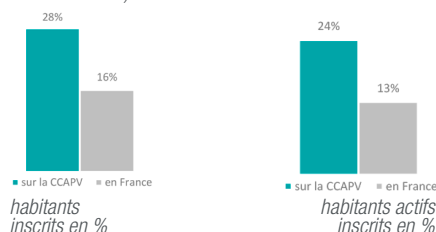
BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

LE RÉSEAU :

Le réseau compte de nombreux et précieux bénévoles dont le rôle est essentiel à son fonctionnement. Sans cet engagement de leur part, le réseau des médiathèques ne pourrait fonctionner. Une convention bénévole a été conclue avec chacun d'eux pour reconnaître leur statut et leur octroyer notamment des droits à indemnités et formations pour les accompagner comme il se doit dans leur engagement en faveur de la lecture publique. Au 31 décembre 2023, 47 bénévoles participent activement au fonctionnement du réseau.

LES ADHÉRENTS :

+ 14 000 entrées dans les lieux de lecture
+ 3 311 lecteurs inscrits dont 2 814 actifs et 83 abonnements collectivités (classes, associations...)



LE RÉSEAU NUMÉRIQUE :

Le nouveau site internet des bibliothèques permet aux lecteurs de naviguer de manière beaucoup plus fluide et d'accéder aux services en ligne et à une mine d'information, de coups de cœur... :

ccapv.bibli.fr/

L'accès aux ressources numériques de la Médiathèque départementale est quand à lui possible sur lamediatheque04.fr et permet aussi à chaque lecteur inscrit dans une bibliothèque du département d'accéder à des ressources numériques type : presse, livres, musique, films, tutos...

CLIQUEZ ICI



LA CHARTE DOCUMENTAIRE :

L'année 2023 est marquée par la mise en place d'une Politique Documentaire. Il s'agit de structurer et adapter le fonctionnement des lieux de lecture du territoire.

Une Charte Documentaire sera très prochainement soumise à l'approbation du Conseil communautaire. Cette Charte vise à établir des directives claires et cohérentes pour la gestion, l'organisation et l'utilisation des documents proposés aux usagers.



LES ACTIONS EN PARTENARIAT :

+ Le Contrat Territoire Lecture en partenariat avec Art et Culture La Chouette, le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et la Préfecture.

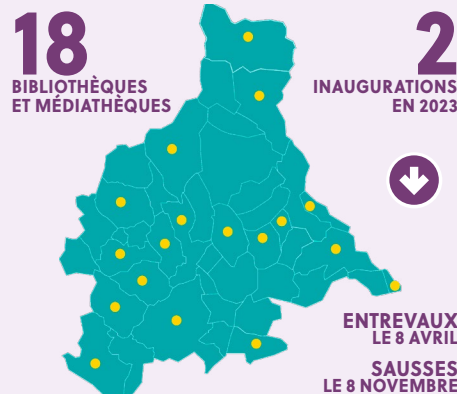
+ Partenariat avec la Médiathèque Départementale,

+ Partenariats locaux et intercommunaux: Salon du livre, les musées du territoire, les associations locales, les communes, maisons de retraite, crèches, ludothèque, ...

LES ACTIONS CULTURELLES :

+ Fête du court métrage : projections
+ Nuits de la lecture à Castellane et Colmars
+ Mois du film documentaire à Barrême
+ Le « Festival Escalade Kilomètre 0 »
+ La « Fête des bibliothèques » à Baux
+ Les rendez-vous réguliers : ateliers d'écriture, moment du conte, moment magique, ateliers numériques et créatifs, des expositions...
+ 10 soirées jeux

CHIFFRES CLÉS 2023



+91 HEURES OUVERTURES HEBDOMADAIRES MOYENNES

TAILLE DES LOCAUX
DE 15M² A 168 M²

SOIT UNE SURFACE TOTALE DÉDIÉE À LA LECTURE PUBLIQUE DE **1 047 M²**

47 BÉNÉVOLES **3 311** ADHÉRENTS

34 425 EMPRUNTS DANS LES MÉDIATHÈQUES

1 PAGE FACEBOOK **10** CHRONIQUES RADIO
6 NEWSLETTERS **1** CATALOGUE EN LIGNE

304 INTERVENTIONS DU RÉSEAU

DANS LES CRÈCHES, ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, CENTRES DE LOISIRS, MAISONS DE RETRAITE DU TERRITOIRE

2 520 PERSONNES RÉUNIES AUTOUR DE **157** ACTIONS CULTURELLES PUBLIQUES

NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

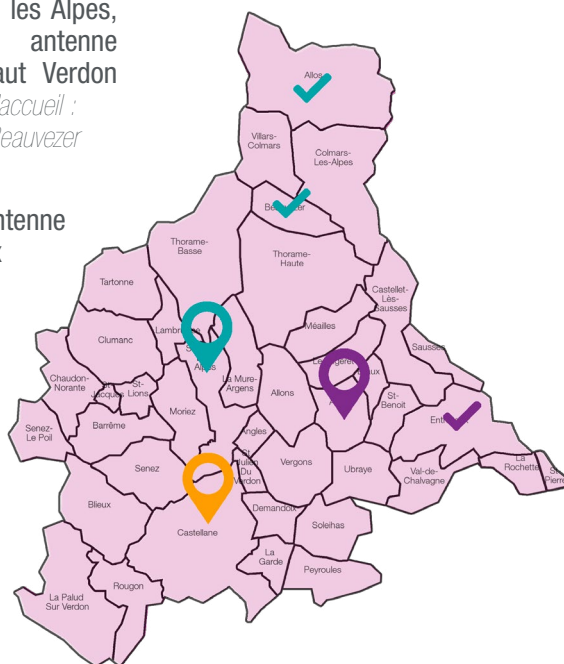
FRANCE SERVICES

→ LES 3 FRANCE SERVICES PORTÉES PAR LA CCAPV

 Saint André les Alpes,
avec une antenne
dans le Haut Verdon
*2 lieux d'accueil :
Allos et Beauvezet*

 Annot,
avec une antenne
à Entrevaux

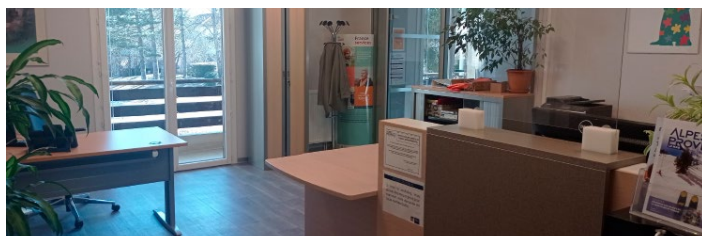
 Castellane



→ LES ACTIONS 2023

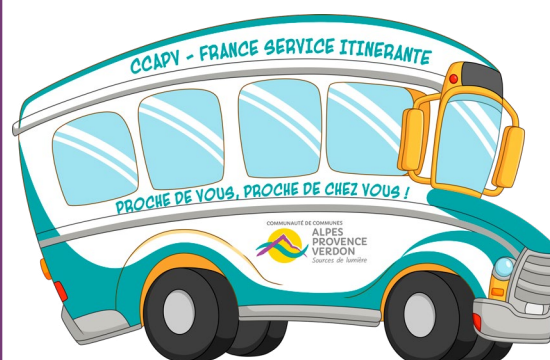
- + Renforcer l'itinérance : Labellisation France Services Itinérante, Animations Informatiques
- + Renouvellement en 2023 de l'engagement de la CCAPV dans le dispositif Conseiller Numérique (1 conseiller numérique itinérant)
- + Emploi : Forum de l'emploi (préparation saison été 2023)
- + Travail sur la mobilité : délocalisation code de la route (NRS) à Saint-André-les-Alpes
- + Prise de contact avec ADRETS, Région, Médiathèques de la CCAPV pour lutte contre illettrisme
- + 2 France Services auditées par l'État : Castellane et Saint-André-les-Alpes
(les audits concernent l'ensemble des France Service labellisées en 2020. Annot sera donc auditée en 2024)
- + Mise en place d'une nouvelle permanence juridique la DDETSPP (droit du travail) en présentiel et/ou en visio
- + Nouveau partenaire : la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)
- + Participation à la journée France Services départementale et à la journée régionale

Les Frances Services sont installées dans des locaux partagés avec les Centres Médico-Sociaux du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.



→ LA FRANCE SERVICE ITINÉRANTE

Labellisée en 2023, cette France Services devrait être mise en place dans le courant de l'automne 2024 avec l'aménagement d'un bus qui pourra accueillir les usagers, organiser des RDV lors de permanences, mais aussi permettre la consultation d'un PC en autonomie...



CHIFFRES CLÉS

10 376

**NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS
FRANCE SERVICES - CMS
(-2,92% PAR RAPPORT À 2022)**

NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN



LES ATELIERS NUMÉRIQUES ANIMÉS PAR LE CONSEILLER NUMÉRIQUE DE LA CCAPV

La CCAPV a intégré le dispositif Conseiller numérique en 2021.

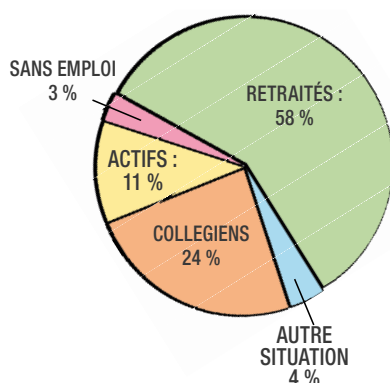
À ce titre, un professionnel recruté par l'intercommunalité a pour mission d'animer des ateliers de médiation et d'accompagnement numériques sur l'ensemble du territoire, rendant l'usage du numérique au quotidien plus inclusif pour les usagers du territoire.

L'année 2023 a confirmé l'engagement des élus envers ce dispositif, avec la prolongation de celui-ci pour encore trois années, assurant ainsi la continuité du travail déjà accompli.

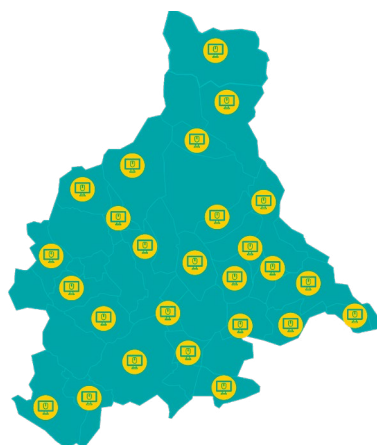


+ 1100 accompagnements ont été réalisés, permettant à 188 personnes de bénéficier pour la première fois du dispositif.

PROFIL DES 188 NOUVEAUX USAGERS DU SERVICE



+ La poursuite de l'organisation d'ateliers en itinérance a permis de couvrir 26 communes différentes de la CCAPV.



+ Fidèles aux engagements pris en 2022 de poursuivre les actions dans les collèges du territoire, des ateliers numériques ont été réalisés en janvier 2023 dans les collèges d'Annot et de Saint-André-les-Alpes.

+ A la rentrée scolaire 2023, des ateliers numériques spéciaux ont été organisés dans les trois collèges du territoire, destinés aux parents pour les accompagner dans la prise en main des outils de suivi en ligne de la scolarité de leur enfant.



LA MINUTE NUMÉRIQUE

Depuis janvier 2022, chaque lundi une chronique en lien avec le numérique est publiée sur la page facebook de la CCAPV. Ces publications permettent de partager des astuces ou des tutoriels en lien avec le numérique.

Toutes ces astuces sont également accessible en ligne

EN CLIQUANT ICI

ou en se rendant sur le site internet ccapv.fr

+ [services-publics](#) - [france-services](#)
- [conseils-numeriques](#) - [astuces](#)



NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

MUSÉES ET PROGRAMMATION CULTURELLE

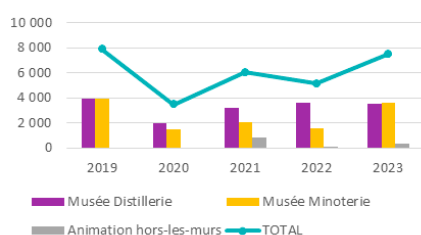


LA FRÉQUENTATION 2023

En 2023 la fréquentation des musées repart à la hausse pour atteindre 7512 visiteurs. La fréquentation des deux sites s'équilibre, avec des logiques de fréquentation inverses.

- **LA MINOTERIE** accueille davantage de public local, sur de l'événementiel ou ateliers, ainsi qu'une très grande proportion de scolaires, et fonctionne essentiellement grâce à la programmation culturelle;
- **LA DISTILLERIE** draine plus de demandes de groupes adultes constitués et de primo visiteurs.

Evolution fréquentation musées intercommunaux



RECORD DE FRÉQUENTATION
AVEC PRÈS DE 1000 ENFANTS
EN SORTIE SCOLAIRE
ACCUEILLIS AU SEIN
DES MUSÉES DE LA CCAPV



LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA BOUTIQUE ET DE LA BILLETERIE

Il stagne sur l'ensemble, voire baisse au musée de la Minoterie; plusieurs facteurs sont identifiés : baisse du pouvoir d'achat, publics gratuits (scolaires), faible fréquentation touristique. Une réflexion sur le rééquilibrage de la boutique de la Minoterie sera menée en 2024 avec un apport supplémentaire de produits locaux alimentaires et d'articles liés à la collection permanente.



LA PROGRAMMATION 2023

Une programmation ambitieuse, qui a bénéficié des Fonds européens Leader, avec 3 expositions programmées en 2023 dans les sites, 10 expositions déployées sur le territoire ; dont l'exposition « Je mange donc je suis » proposée par le MNHN agréementée de prêts d'objets issus des collections du Mucem, du musée départemental de Quinson, du FRAC, de la collection de l'association Petra Castellana et de la Maison-Musée de Colmars-les-Alpes.

L'ensemble de la programmation proposée dans les musées à travers les différents outils de communication (Agenda culturel, Newsletter, réseaux, site internet) a permis d'accueillir 1198 personnes.

CHIFFRES CLÉS

3 524

VISITES EN 2023 (-1,9%)
DISTILLERIE
A BARRÈME

3 638

VISITES EN 2023 (+140,3 %)
MINOTERIE
A LA MÛRE-ARGENS

29 504 €

CHIFFRE D'AFFAIRES
BOUTIQUE/BILLETERIE

3

EXPOSITIONS
PROGRAMMÉES SUR
LES SITES EN 2023

10

EXPOSITIONS
DÉPLOYÉES SUR TOUT
LE TERRITOIRE

997

ENFANTS EN VISITE
ENCADRÉE SCOLAIRE

159

ENFANTS EN VISITE
ENCADRÉE EN CENTRE
DE LOISIRS

369

PERSONNES EN
VISITES DE GROUPE

327

INDIVIDUELS
SUR RESERVATION

NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

LA CONVENTION 'EAC'

La deuxième année de mise en œuvre de la convention d'Education Artistique et Culturelle signée entre la CCAPV, la DRAC et l'Education Nationale a permis d'amplifier les actions mises en place en 2022 avec le recrutement des deux intervenants musiciens à la rentrée de septembre, et d'étoffer les propositions scolaires transversales aux projets musicaux, ouvrant sur d'autres champs disciplinaires. En 2023, la CCAPV a atteint son objectif d'offrir un service d'enseignement musical dans toutes les écoles du territoire, de Saint Pierre à Clumanc, de La Palud sur Verdon à Allos.



LE PUBLIC SCOLAIRE

+ MUSIQUE ET CHANT DANS TOUTES LES ÉCOLES :

L'année scolaire 2022/2023 a permis la mise en place d'interventions musicales régulières dans les 11 établissements scolaires de la maternelle et du primaire du territoire de la CCAPV, soit 681 élèves touchés. Une restitution des projets a eu lieu en mai ou juin 2023 dans chaque établissement, invitant les familles à prendre connaissance du travail effectué tout au long de l'année scolaire.

+ **L'ALIMENTATION** : La CCAPV a proposé au cours du 1er semestre 2023, une série d'actions pédagogiques autour de l'alimentation, un des fils conducteurs de la programmation culturelle 2023. Toutes les classes de maternelle et primaire du territoire ont été touchées par au moins une action du projet thématique.

+ **LA PROGRAMMATION** : La programmation concert dans les musées intercommunaux a été prolongée. Ainsi que les projets scolaires « Musique » par des interventions d'artistes dans les classes comme Quentin NEDELXU, guitariste; Laurent DAYCARD, Conteur pour « La Baleine qui dit vague »; Robin CAVAILLES, champion du Monde de beatbox & multi instrumentiste; et Elisabeth FLORIDA, conteuse.

+ **LE PARTENARIAT** : Le projet « Energies libres » a été mis en place avec le FRAC dans 3 écoles du territoire : + Barrême + La Palud sur Verdon + Saint-Pierre



TOUT PUBLIC ET HABITANT

La programmation culturelle de la CCAPV bénéficie d'une visibilité accrue depuis 2022 avec une communication globale par saison, à l'échelle du territoire. Cet « Agenda culturel », proposé trois fois par an (mars-mai, juin-septembre, octobre-décembre), regroupe une programmation comprenant des rendez-vous incontournables dans les domaines de la lecture publique, du patrimoine, des musées intercommunaux et de l'environnement ainsi que les propositions faites en partenariat avec le Théâtre Durance.



LE PUBLIC EXTRASCOLAIRE

La CCAPV a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « C'est mon patrimoine » qui s'est déroulé du 17 juillet au 28 juillet 2023. Le projet intitulé « fiction en action » s'articulait autour de la thématique alimentation. Les 3 Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux Annot-Entrevaux, Saint-André-les-alpes-Barrême, Allos ainsi que les 2 ACM associatifs soutenus par la CCAPV : l'AEP Castellane et OIJS Beauvezer ont participé à raison de 3 jours par structure et 1 journée de regroupement. 89 enfants ont été touchés par les ateliers artistiques et les médiations et 80 enfants étaient présents lors de la journée de regroupement à Sausses le 21 juillet 2023.

La vidéo réalisée a été transmise à chaque ACM pour diffusion auprès des familles des enfants participants.



PROJET PARTICIPATIF : LA CULTURE C'EST QUOI POUR VOUS ?

L'opération participative confiée par la collectivité aux artistes de la Compagnie de l'Arrozoir, lancée en décembre 2022, s'est déroulée dans sa phase opérationnelle de mars à septembre 2023. 300 objets ont été collectés, plus de 600 personnes ont traversé le musée des Objets. 8 thèmes émergent des deux grandes phases du projet



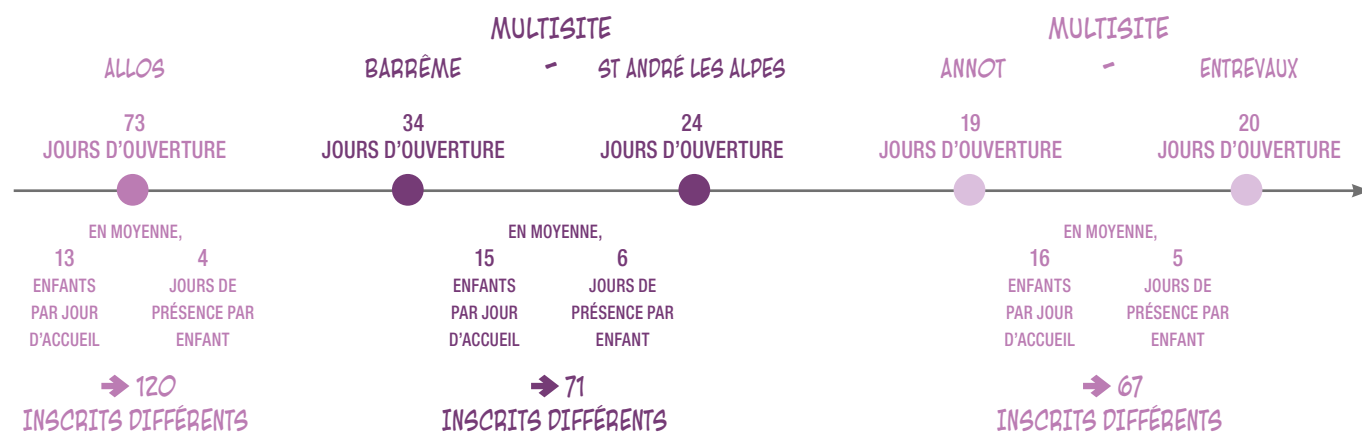
(collecte et tournée), qui serviront de grands axes pour développer le futur projet Culturel de territoire de la collectivité :

La verticalité; L'eau ; L'invisible;
L'isolement; Le partage; La famille;
La fabrication (le fait main); La nature

NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

JEUNESSE

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ou centres de loisirs intercommunaux ont garanti 180 jours d'ouverture durant l'année 2023 sur le territoire de la CCAPV. Ils sont ouverts à tous les enfants du territoire quelle que soit leur commune de résidence.



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- + Mise en place des goûters pris en charge par la CCAPV depuis les vacances d'été
- + Augmentation du nombre de rencontres inter centre
- + Organisation de deux séjours d'été complets
- + Dispositifs C'est mon Patrimoine (CCAPV) et Rouvrir le Monde (Art & Culture) déployés sur les 3 ACM
- + Augmentation du nombre d'enfants entre 3 et 6 ans
- + Accueil d'un enfant en situation de handicap à Saint-André-les-Alpes pendant les vacances d'été avec le soutien du dispositif Accueil pour Tous de la CAF
- + CCAPV Labélisée VACAF (dispositif d'aides aux vacances)

CHIFFRES CLÉS

+11%
D'ENFANTS
INSCRITS

+20%
DE PRÉSENCES
JOURNALIÈRES

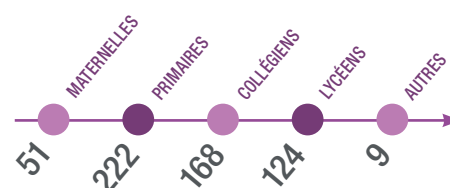


+ OPÉRATION SKI 2022 - 2023

Cette année encore la CCAPV, grâce à un partenariat avec le gestionnaire de station, a permis aux enfants et adolescents du territoire de bénéficier de tarifs préférentiels de forfaits saison « Espace Lumière » couvrant les stations Val d'Allos-La Foux et Pra Loup.

Dans le cadre de ce dispositif, qui s'adresse aux enfants dont l'un des deux parents au moins vit à l'année sur le territoire, le forfait est gratuit pour les enfants de moins de 11 ans et un tarif préférentiel est proposé pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans au moment de l'inscription. Le montant de ce tarif préférentiel est de 107€ dont 59 € sont pris en charge par la CCAPV, le reste à charge pour la famille est donc de 48 € par forfait. Pour la saison 2022/2023, 286 forfaits « gratuits » et 288 forfaits « payants » ont été délivrés.

574 ENFANTS ONT PU BÉNÉFICIER DU
DISPOSITIF DURANT LA SAISON 2022-2023



NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

PETITE ENFANCE

L'ACTION INTERCOMMUNALE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE EN 2023, C'EST :

+ La gestion directe de 3 centres multi accueil petite enfance intercommunaux :

- Les Bout en train (Allos),
- 1 2 3 Soleil (St André les Alpes),
- Les enfants du Roc (Castellane).

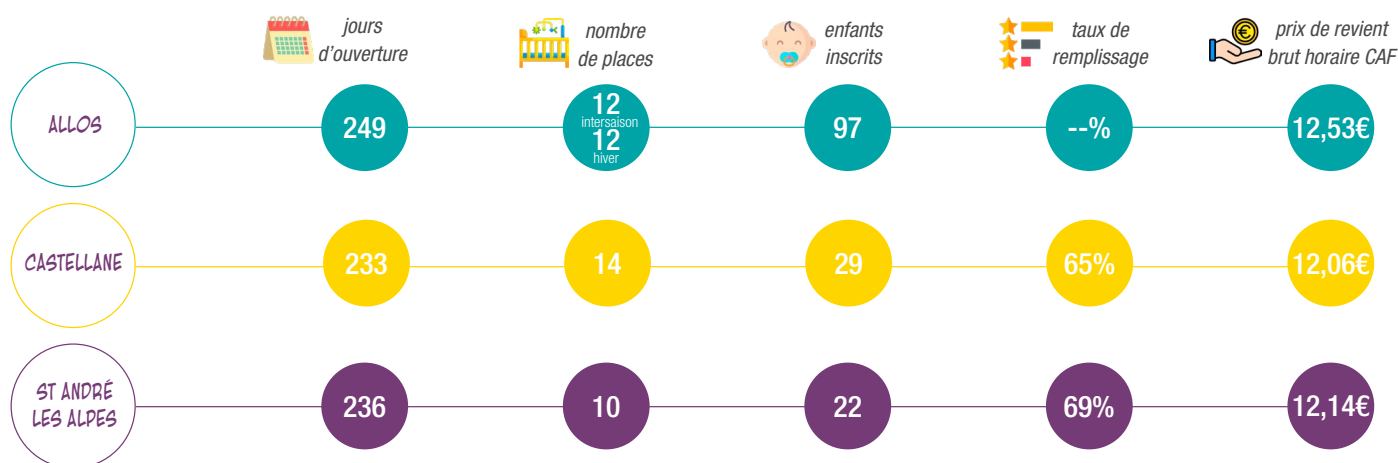
+ Le soutien financier et matériel à une quatrième structure en gestion autonome, sous statuts associatifs, Les Mistoufflets (Annot).

Au total, 15 agents permanents interviennent dans les 3 crèches intercommunales du territoire, respectant les principes d'un encadrement pour 6 enfants en moyenne, avec un renfort sur les temps du midi.

Véritable service public de proximité, la répartition stratégique de ces crèches permet un maillage fin du territoire, en matière d'accueil du jeune enfant.

Chaque professionnelle de la crèche est donc présente pour accompagner l'enfant tout en respectant son rythme, ses besoins mais également ses envies.

Ces services sont financés, outre par la Communauté de Communes, par les familles utilisatrices et la Caisse d'Allocations Familiales.



LES CENTRES MULTI ACCUEIL INTERCOMMUNAUX PROPOSENT 4 TYPES D'ACCUEIL :

L'accueil régulier : enfant fréquentant la structure de manière soutenue et récurrente selon un planning fixe et dont la place est réservée par contrat conclu entre l'intercommunalité et la famille.

L'accueil occasionnel : enfant fréquentant la structure ponctuellement, selon un planning non défini, se fait sans contrat entre l'intercommunalité et la famille et permet de répondre à des besoins ponctuels de se libérer pour les parents ou encore prépare les enfants à la vie en collectivité.

L'accueil de visiteurs : concentré majoritairement sur la structure d'Allos, cet accueil s'adresse aux touristes.

L'accueil d'urgence : il s'agit d'un pourcentage de places supplémentaires réservées, destinées à accueillir un enfant « en urgence » – en relation avec les services sociaux. En 2022, il n'y a pas eu d'accueil d'urgence sollicité sur nos structures.

Comme partout en France, la CCAPV subit la carence de professionnels diplômés dans les métiers de la petite enfance, ce qui génère des effectifs en tension et même des diminutions de capacités d'accueils afin de respecter les taux d'encadrements réglementaires. De nombreuses initiatives sont mises en œuvre pour tenter de remédier à cette situation : amélioration des conditions d'emploi, mise à disposition de logements, accueil d'apprentis, ...



NOUS OFFRONS DES SERVICES AU PLUS PRÈS DE CHACUN

WATTY

MISE EN PLACE DE WATTY : programme de sensibilisation à la transition écologique proposé par la CCAPV pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette animation portée par l'ALTE était animée par Eco C02.

+ 3 ANIMATIONS PAR CLASSE PROPOSANT :

- ➔ des événements et activités thématiques dont un concours d'expression artistique
 - ➔ des supports pédagogiques et ludiques mis à disposition des enseignants
 - ➔ une sensibilisation des familles avec du matériel ramené à la maison pour une mise en pratique des éco gestes.
- Dispositif prévu sur 1 année, déployé sur les 38 classes réparties dans les 11 écoles du territoire et représentant 662 élèves.

Une classe d'Entrevaux (CE1) a été désignée lauréate du concours régional pour la qualité de leur montage vidéo. Ce prix leur a été remis officiellement en juillet 2024.

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

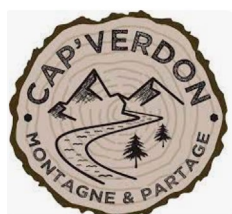
En 2023, la CCAPV a poursuivi son soutien à diverses structures associatives du territoire menant des actions dans les domaines de compétence communautaire, dont la culture, le patrimoine, le sport, l'enfance et la jeunesse ou encore le soutien aux médias.

➔ CHIFFRES CLÉS EN 2023

221 100 €

de subventions versées dans le cadre
de conventions pluriannuelles,
en faveur de 7 associations.

- + Art et Culture La Chouette
- + Ecole de Musique du Haut-Verdon
- + Ecole de Musique et de Danse du Moyen-verdon
- + AEP Le Roc
- + OIJS
- + Cap Verdon
- + Les Mistouflets



50 578€

de subventions versées à d'autres associations
dont :

- + Amountagna
- + Festival de Musique de Sausses
- + Fête de la Lavande de Barrême
- + Les Concerts Baroque Graffiti
- + Les animations de la Maison-Musée de Colmars
- + Les trails des Mélézes, de Peyroules, du Fugeret...
- + STAELA
- + Radio Verdon, Verdon Info ...

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

OPÉRATION SOURCES

La CCAPV est compétente en matière de réalisation des procédures administratives de mise en conformité des captages d'eau potable pour le compte de ses 41 communes membres lorsque ces dernières la sollicitent.

➡ A ce titre, en 2023, les procédures de régularisation des captages d'eau potable communaux ont été poursuivies sur les communes de :

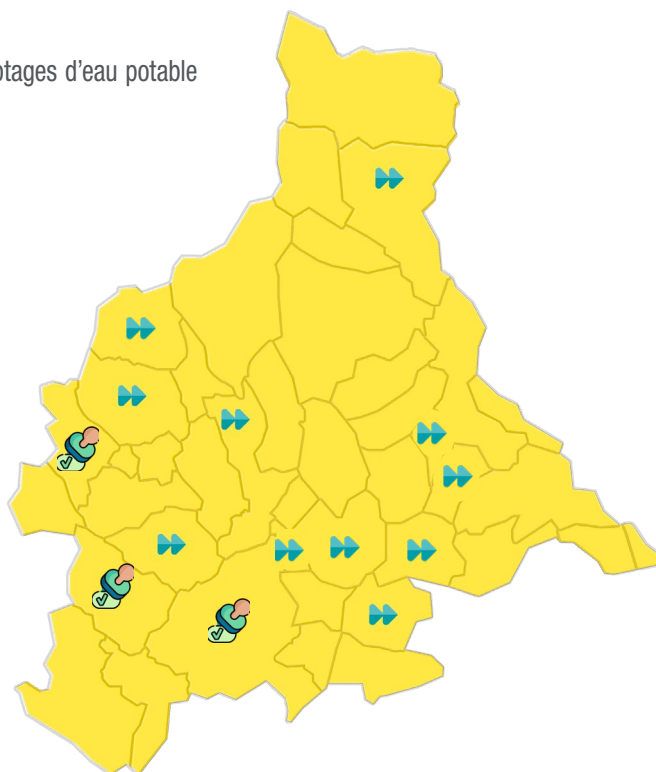
- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| + Clumanc | + Annot |
| + Tartonne | + Ubraye |
| + Colmars | + Vergons |
| + Senez | + Braux |
| + Saint André les Alpes | + Saint Benoît |
| + Soleilhas | + Saint Julien du Verdon |

📌 Les procédures en cours sur les communes suivantes ont été finalisées en 2023 :

- + Blioux
- + Castellane (sources de la Lagne et Basse Lagne)
- + Chaudon-Norante

AU TOTAL, LA CCAPV ASSURE LE SUIVI DE LA RÉGULARISATION DE PRÈS DE 50 CAPTAGES D'EAU POTABLE COMMUNAUX.

Ces opérations sont soutenues financièrement par le Département des Alpes de Haute-Provence



GÉMAPI

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, (dite Compétence GÉMAPI) la CCAPV a délégué ou transféré tout ou partie de ses missions à des syndicats compétents structurés sur ses 3 bassins versants :



LE BASSIN
VERSANT
DE L'ASSE



SYNDICAT MIXTE
ASSE BLÉONE (SMAB)



LE BASSIN
VERSANT
DU VERDON



ETABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DE L'EAU DU VERDON
(EPAGE VERDON)



LE BASSIN VERSANT
DU VAR

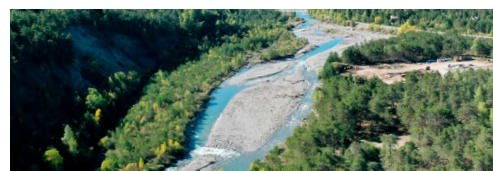


SYNDICAT MIXTE POUR LES
INONDATIONS, L'AMÉNAGEMENT ET
LA GESTION DE L'EAU MARALPIN
(SMIAGE MARALPIN)

CHIFFRES CLÉS

453 920 €

**MONTANT GLOBAL DU COÛT
DES ACTIONS RÉALISÉES EN
2023 SUR LE TERRITOIRE DE
LA CCAPV**



NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES



ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

- + Diagnostics initiaux sur les ouvrages de protection contre les inondations de Barrême et Senez
- + Poursuite de l'étude de danger de la digue de la Lance à Colmars
- + Poursuite de l'étude de danger de la digue de la Barricade Castellane
- + Demande de régularisation de la digue des Relarguiers à Beauvezer
- + Mise en œuvre du PAPI (2023-2028) du bassin versant du Var
- + Entretien des plages de dépôts du ravin des Glaires à Annot

+ Fin 2023, l'EPAGE Verdon a finalisé l'élaboration de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui définit une stratégie ambitieuse sur 5 années de prise en compte du risque inondation à l'échelle du bassin versant du Verdon.



ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

+ Mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire et du lit sur les 3 bassins versant.

Les 3 syndicats partenaires ont obtenu des arrêtés préfectoraux portant autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général (DIG) pour les travaux de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges. Les travaux consistent en des coupes de stabilité, de réouverture ainsi que le dessouchage, broyage, griffage d'atterrissements dans le lit.

BASSIN VERSANT DE L'ASSE

- + Mise en œuvre du plan de gestion locale des zones humides de la commune de Barrême (réalisation d'outils de communication et gestion de prairies humides)
- + Mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides (Restauration d'une zone humide au hameau Le Poil à Senez et actions transversales)
- + Redélimitation de zones humides à enjeu
- + Etude hydrogéologique (fonctionnement de aquifères et relation nappe/rivière)
- + Réalisation et mise en œuvre d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes

BASSIN VERSANT DU VERDON

- + Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du Haut Verdon (dévégétalisation de structure alluvionnaire) et suivi dynamique du Haut Verdon (suivi du transport solide, de l'incision et de l'évolution des tressages)
- + Poursuite de l'étude hydro-morphologique du Moyen et Bas Verdon et des études préalables à la restauration hydro-morphologique du Pesquier et de la Recluse
- + Finalisation de l'étude du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon : qualification des fonctions, pressions et enjeux des zones humides recensées

BASSIN VERSANT DU VAR

- + Finalisation de l'étude hydromorphologique du bassin versant du Var Amont
- + Poursuite de l'étude d'arasement du seuil du Pont d'Annot pour rétablir la continuité écologique et recherche de financement

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

AGRICULTURE



EN 2023, LE PLAN D'ACTION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL A ÉTÉ POURSUIVI :

+ Installation de carrés potagers, avec récupérateurs d'eau et composteurs dans 5 écoles volontaires de la CCAPV (Saint André les Alpes, Barrême, Thorame-Haute, Allos et Colmars les Alpes). Les carrés potagers ont été réalisés avec du bois local en régie.

+ En lien avec les expositions des musées intercommunaux, une offre thématique sur l'alimentation a été proposée à toutes les écoles du territoire. Cela a permis la visite de 7 écoles au musée de la Minoterie et des interventions du Comité Départemental d'Education pour la Santé sur le lien entre alimentation et santé dans 8 écoles, 17 classes pour 336 élèves (114 maternelles et 222 primaires).

+ Concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, les campagnes de pesées ont été menées dans l'école primaire d'Allos, avec restitution et proposition de plan d'actions. Un site de compostage collectif sera mis en place en 2024. Sur celui de l'école de Colmars les Alpes, une animation a été réalisée au printemps à destination des enfants et des agents. Des interventions de sensibilisation au gaspillage alimentaire ont été réalisées dans les deux classes de l'école d'Allos.

+ La candidature au niveau 2 du label national des Projets Alimentaires Territoriaux a été déposée ainsi qu'une réponse à l'appel à projets « Mieux manger pour tous » pour développer des actions en faveur d'une alimentation plus durable pour tous.

+ L'intercommunalité a proposé un appui aux 41 communes auquel ont répondu Saint André les Alpes et Peyroules pour la mise en place des jardins potagers familiaux ou jardins partagés (mise en place, formation, compostage ...), jardins qui permettent de développer l'autoproduction.

+ La CCAPV a poursuivi sa collaboration étroite avec les autres projets alimentaires de la Région SUD en particulier ceux de Provence Alpes Agglomération et du Département des Alpes de Haute Provence.

+ L'annuaire des producteurs locaux a été mis à jour et sa version 2023 est désormais disponible en format numérique sur le site de la CCAPV mais aussi au format papier. Retrouvez l'annuaire en [CLIQUANT ICI : ccapv.fr](https://ccapv.fr/developpement-durable/valorisation-des-circuits-courts/annuaire-producteurs) /developpement-durable/valorisation-des-circuits-courts/annuaire-producteurs . Une stagiaire a été recrutée pendant 6 mois pour la mise en place du projet sur la valorisation de la gastronomie locale (projet qui se terminera au printemps 2024).

+ L'exposition sur le pastoralisme a été présentée à Digne en avril dans le cadre du festival du film pastoral, à Méailles au printemps, à Rougon et Ubraye pendant l'été et à Saint Benoit et Le Fugeret à l'automne. Elle a également été exposée dans les collèges pour le fête de l'agneau en octobre.

CHIFFRES CLÉS

17 CLASSES
AYANT BÉNÉFICÉ D'UNE
INTERVENTION DU CODES

114
ÉLÈVES DE
MATERNELLES

222
ÉLÈVES DE
PRIMAIRES



NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

PASTORANDO

Le site pastorando.com permet de localiser les troupeaux ovins en quasi temps réel sur 3 communes, de diffuser les conduites à tenir vis-à-vis des troupeaux et des chiens de protection pour limiter le nombre d'incidents, de signaler rapidement les incidents au médiateur pastoral, de mieux faire connaître le pastoralisme et son importance pour le territoire. Plus de 9400 utilisateurs uniques se sont connectés au site depuis le lancement à l'été 2022.

En 2023, le dispositif a été étendu sur les vallées de Chasse (Villars-Colmars) et des Lignins (Colmars les Alpes) avec le test d'une solution technique satellitaire photovoltaïque et s'est poursuivie sur la commune d'Allos.



CLIQUEZ ICI POUR
ACCÉDER AU SITE



ou rendez vous sur
PASTORANDO.COM

CHIFFRES CLÉS

5 000
VISITEURS
UNIQUES

0 INCIDENT RECENCÉ
EN 2023 SUR LES
SECTEURS COUVERTS
PAR PASTORANDO

96 972
POSITIONS GPS
REMONTÉES

Aucun incident n'est remonté aux médiateurs pastoraux durant l'été, confirmant les bons résultats de l'été 2022.



Pastorando a été lauréat des prix « Territoires Innovant » des Interconnectés en mars 2023, a reçu le trophée du jury des prix Territoriaux en novembre et a été nommé au Grand Prix des maires (novembre) et aux Trophées Horizon des acteurs du tourisme durable (mai).

Des échanges ont été engagés avec le Conseil Départemental concernant le portage et l'extension de Pastorando hors CCAPV.



FETE DE LA NATURE



Dans le cadre de l'événement national de la fête de la nature, des nombreuses animations ont été organisées sur deux jours en mai à La Palud sur Verdon et à Rougon par la CCAPV et ses partenaires.

- + projection de film
- + sensibilisation
- + sorties découvertes, ...

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE



LES SENTIERS DE RANDONNÉES

L'entretien des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est assuré par la CCAPV sur les 41 Communes du territoire. Cette action bénéficie du soutien financier du Département. Chaque année, la CCAPV investit près de 100 000 € sur l'entretien des sentiers.

Le programme de travaux est établi en étroite concertation avec les Communes qui sont organisées en 5 secteurs disposant de leur propre budget.

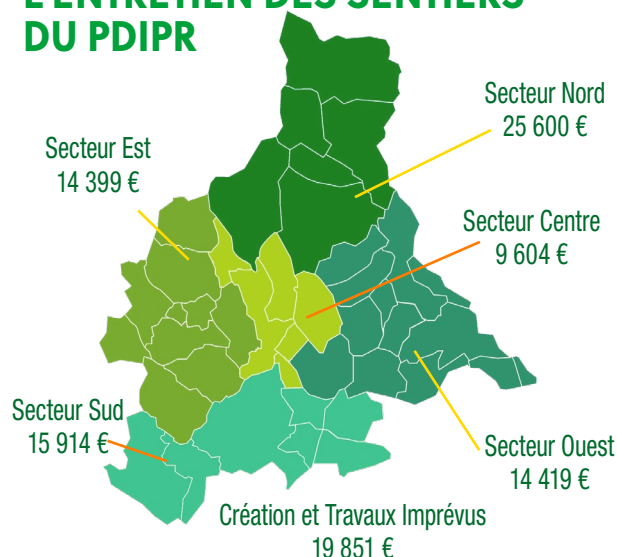
Afin d'optimiser cette organisation, un référent sentier est désigné par chaque commune et un référent secteur coordonne à l'échelle locale les travaux, priorités et arbitrages nécessaires.

En complément des travaux programmés par secteur, des nouvelles créations ou des travaux d'urgence sont programmés, sur décision des élus de la commission Sport et Pleine Nature.

- + Création d'un sentier Senez-Blieux
- + Eboulements : Sentier des pêcheurs à St-André-les-Alpes
- + Eboulements : Grande Traversée des Préalpes à Annot

CHIFFRES CLÉS

99 787 €
**DE DÉPENSES POUR
L'ENTRETIEN DES SENTIERS
DU PDIPR**



LE NORDIQUE

EVÈNEMENT FESTI NORDIC LE 7 FÉVRIER 2023

Organisé sur le site nordique de Ratéry (Colmars-les-Alpes). Plus de 200 participants ont pu découvrir gratuitement des activités nordiques dans une ambiance conviviale :

Cours de ski de fond & de biathlon avec les moniteurs de ski de l'ESF, sorties raquettes avec un accompagnateur en moyenne montagne, ski hockey, Nordic Park, Ski orientation, Festi sprint, Exposition Natura 2000

A noter qu'une navette gratuite et une aire de covoiturage ont été mis en place par la CCAPV pour acheminer les participants.

DAMEUSE

Après l'achat d'une nouvelle dameuse l'année dernière pour le site de Ratéry, l'ancienne a été vendue cette année.



ÉTUDE DE RECONVERSION : POSITIONNEMENT ET VALORISATION DU SITE DE VAUPLANE

Cette année une étude a été menée pour le devenir du site de Vauplane. Celle-ci a fait l'objet d'une restitution au mois de novembre 2023 associant l'ONF, le Parc Naturel Régional du Verdon et les élus des communes de Soleilhas et Ubraye directement concernés par le secteur.



8^{ÈME} ÉDITION DU RALLYE TRANSVERDON

5 journées de pur VTT sur une sélection de sentiers du territoire, qui change chaque année. Après un départ depuis le Col d'Allos, la course a fait étape cette année à Colmars-les-Alpes, La Colle-Saint-Michel (Thorame-Haute), Saint-André-les-Alpes et pour la première fois à Barrême avec une arrivée à Senez sur des parcours inédits.



NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES



LES INAUGURATIONS 2023

Après les inaugurations du mur d'escalade à Castellane, et des terrains multisports à Saint-Pierre et à Clumanc en 2022, la CCAPV poursuit sa politique d'aménagement d'équipements sportifs de proximité sur le territoire, partout et pour tous. En 2023, 3 nouvelles inaugurations d'équipements sportifs d'intérêt communautaires ont eu lieu :

➕ Deux nouveaux terrains multisports ont été réalisés cette année sur les communes d'Entrevaux et de Thorame-Haute.

Les enfants des écoles primaires ainsi que les plus grands peuvent en profiter depuis le début du mois de décembre 2023.

Les inaugurations de ces deux équipements ont eu lieu le 2 décembre 2023.



ENTREVAUX



THORAME-HAUTE

➕ La Halle des sports à St André les Alpes a été inaugurée le 16 septembre 2023, en présence de nombreux élus, financeurs et partenaires.

Cette cérémonie a également rassemblé de nombreux habitants du territoire de la CCAPV, tous curieux de découvrir le nouvel équipement construit par l'intercommunalité.

Ouverte au public depuis le 17 septembre 2023, la Halle des Sports est utilisée 7 jours sur 7 et a permis de créer une réelle dynamique autour de la pratique du sport. Elle a initié l'émergence d'associations sportives proposant des disciplines jusque là inexistantes dans ce secteur.

16 conventions ont été signées avec différentes structures pour occuper l'ensemble des créneaux disponibles. (scolaires, clubs et associations).

À l'issue de cette réalisation, les élus communautaires ont engagés sans attendre les études préalables pour la construction d'un équipement de même envergure sur Annot. Après Castellane et Saint-André-les-Alpes, cela permettra notamment de répondre en particulier aux besoins de chacun des collèges de notre territoire.



HALLE DES SPORTS À SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES



PLANNING DES ACTIVITÉS PROPOSÉES TÉLÉCHARGEABLE ICI



ou rendez vous sur le site ccapv.fr
rubrique sports- équipements sportifs,

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



PARTENARIAT AVEC INITIATIVE ALPES PROVENCE

3 temps ont marqué le partenariat avec Initiative Alpes Provence sur la création / reprise d'activité en 2023 :

+ Un comité d'agrément délocalisé d'Initiative s'est tenu le 14 mars 2023 à St André les Alpes dans les locaux de la CCAPV. 6 porteurs de projets du territoire ont pu présenter leurs besoins aux membres du comité. Sur l'année 2023 : plus de 30 dossiers de création / reprise ont été financés sur le territoire via des prêts à 0%.

+ Le 28 juin 2023, le forum « Entreprendre à Annot » a été co-organisé. Cet événement a été l'occasion pour une vingtaine de créateurs et repreneurs d'entreprise de rencontrer la quinzaine de partenaires locaux qui tenaient un stand. Le forum s'est tenu sur la place de la mairie et une feuille de route était proposée par « Les P tits bureaux » espace de coworking.



+ Le 26 octobre, dans le cadre de la semaine de l'entrepreneuriat, le Bus BPI de la création a fait étape pour la matinée à St André les Alpes. Une petite dizaine d'entrepreneurs sont venus rencontrer les conseillers en création / reprise d'entreprise. Une quinzaine de partenaires de la création reprise d'entreprises étaient présents pour accueillir, renseigner et orienter les porteurs de projet du territoire



FINALISATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

La loi Climat et Résilience imposait aux EPCI de réaliser un inventaire des ZAE avant le 24 août 2023. Cet inventaire comporte un état des unités foncières (surface et identification du propriétaire), une identification des occupants et un calcul du taux de vacance. La CCAPV a envoyé un courrier à l'ensemble des propriétaires concernés, a traité l'ensemble des retours reçus et récupéré les fichiers disponibles auprès des services de l'Etat. Elle a complété ces données par des déplacements sur site avant d'envoyer le document aux services en charge du SCOT en août 2023, respectant ainsi son obligation réglementaire.

L'année 2023 a également été marquée par la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de la signalétique des ZAE et la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des 3 ateliers relais sur les communes de Barrême, Peyroules et Allons, deux projets qui se concrétiseront en 2024.



ECODÉFIS

La signature d'une convention le 10 mai 2023 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence a permis de pouvoir proposer aux artisans et commerçants du territoire de bénéficier gratuitement du label « Eco-défis ».

Soutenue par l'ADEME et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, cette opération a pour but de valoriser les commerçants et artisans qui adoptent des actions concrètes responsables en faveur de l'environnement. La cérémonie de remise des labels «Eco-défis» aux entreprises s'est tenue le lundi 6 novembre 2023 à la salle polyvalente de Saint-André-les-Alpes.

50 entreprises ont été labellisées sur 17 des communes de la CCAPV. Une trentaine d'entreprises étaient présentes et se sont vues remettre leur label. Les présidents de la CCAPV, de la CCI04 et de la CMA04 notaient à cette occasion l'importance prise par ces thématiques ces derniers mois, tant au niveau des demandes de la clientèle, qu'en terme d'économies possibles et de résilience des entreprises. Quelques focus ont été réalisés sur des actions remarquables par Julien Dezecot, rédacteur en chef de Sans transitions magazine, qui animait la soirée.



PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL DU HAUT VERDON

L'année 2023 a vu la pose de l'éclairage public, la réalisation des trottoirs et un chantier de fouilles archéologiques préventives suite à la découverte fortuite d'une hache polie du Néolithique. Les travaux d'aménagement des lots par certains propriétaires ont débuté. La commercialisation s'est poursuivie avec 4 ventes définitives et 1 nouvelle promesse de vente signée. Au 31/12/2023, 6 lots ont donc été définitivement vendus, 2 lots sont sous compromis, et 3 réservés en vue de la signature d'un compromis.

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

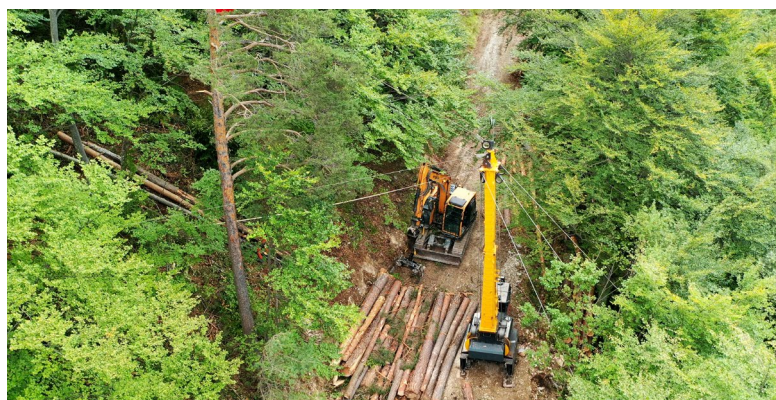
FORÊTS

Dans le cadre de sa Charte Forestière de territoire (CFT) et afin de parvenir aux objectifs fixés dans ce document structurant pour le territoire, la CCAPV a mené différentes actions en 2023.

Toutes les communes de la CCAPV ont été contactées pour leur proposer une rencontre afin d'échanger sur différents enjeux liés au bois et à la gestion forestière et d'amorcer un accompagnement auprès des communes intéressées afin de les appuyer dans la réalisation de leurs projets.

Trente communes ont été rencontrées. Cette action fait partie du projet « la CCAPV, active pour l'avenir de sa forêt », financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), en partenariat avec les Communes Forestières et le CNPF (Centre National pour la Propriété Forestière).

Cet accompagnement technique a été couplé à un appui financier. En effet, afin de soutenir des initiatives du territoire en lien avec les objectifs de sa CFT, la CCAPV a de nouveau lancé en 2023 un Appel à projets « Forêts », qui a permis de soutenir financièrement des projets de réhabilitation de desserte forestière à double usage (communes de Le Fugeret, Castellane et Rougon), la réalisation d'un accès à une zone sylvopastorale (projet porté par le Groupement Pastoral du Pic de Couard), la réalisation et la pose d'une barrière sur une route forestière (commune de Méailles), l'aménagement d'une parcelle communale pour lutter contre le risque incendie (commune de Saint-André les Alpes) et la réalisation d'une étude de tonnage d'un pont (commune de Senez).



**CFT COMPLÈTE
TÉLÉCHARGEABLE
EN CLIQUANT ICI**

ou rendez vous sur le site ccapv.fr
rubrique
aménagement du territoire - forêt



CHIFFRES CLÉS

30 COMMUNES
RENCONTRÉES

1 APPEL À PROJET
LANCÉ

17 ACTIONS DÉFINIES POUR
LUTTER CONTRE LES INCENDIES

7 PROJETS
SOUTENUS

17 ACTIONS DE RESTAURATION DES
TERRAINS INCENDIÉS IDENTIFIÉES
SUITE AU FEU DE «ROUGON» DE 2022

De plus, suite à l'incendie survenu en août 2022 sur les territoires des communes de Castellane, Rougon et Blieux, ayant ravagé 850 ha, une étude de Restauration des Terrains Incendiés (RTI) a été lancée grâce aux soutiens financiers de la Région SUD, du Fonds RESPIR et du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence afin de définir les actions à mener pour assurer la réhabilitation des zones impactées par le feu. 17 actions ont été identifiées, priorisées et budgétisées. La CCAPV assurera en 2024, un accompagnement auprès des communes et des propriétaires privés concernés pour mettre en œuvre ces actions pré-définies.

Comme chaque année, des animations de sensibilisation sur le thème de la gestion forestière ont été menées dans 5 écoles primaires en partenariat avec l'ONF (Office national des Forêts) et FIBOIS SUD et l'organisation et/ou la participation à des événements en lien avec la forêt tels que la Fête de la Nature et Vis ma vie de Bûcheron.

Enfin, dans une dynamique de transition écologique et de valorisation des circuits courts, la CCAPV accompagne les communes qui le souhaitent dans leurs projets d'installation de chaufferies bois, création ou extension de réseau de chaleur et utilisation du bois dans la construction ou rénovation de bâtiments communaux, en partenariat avec le SDE04 (Syndicat Départemental d'Energie des Alpes de Haute Provence), BoiSynergie et les Communes Forestières.

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

NATURA 2000

Cela fait maintenant 3 ans que la CCAPV anime le site Natura 2000 Grand Coyer, œuvrant ainsi pour la préservation de la biodiversité tout en développant des activités humaines adaptées. Ce site concerne 5 communes du territoire et abrite des espèces et habitats naturels d'intérêt écologique européen.

Le travail d'animation se traduit par la mise en œuvre des actions prévues dans le document d'objectifs du site Natura 2000.

En tant que structure animatrice, les missions de la CCAPV s'articulent autour de cinq axes :



INFORMATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Grâce à la CCAPV, environ 110 élèves et une centaine de personnes ont assisté à des animations et des sorties nature organisées ou co-organisées par le service Natura 2000. Ces actions ont permis de parler des enjeux environnementaux du territoire et d'aborder plusieurs thèmes particuliers : oiseaux, botanique, chauves-souris etc. Des informations ont également été diffusées via les réseaux sociaux ou lors d'événements locaux à travers des dépliants, des kakémonos et une lettre d'information.



INFORMATION, CONSEIL ET SUIVI DES ÉVALUATIONS D'INCIDENCES

Plusieurs réflexions sont encore en cours pour qu'un projet forestier aboutisse. Ce dernier est en suspens depuis l'année dernière, il permettrait de recréer des milieux favorables à une espèce particulièrement importante : la Vipère d'Orsini. 2023 a également été une année de travail intense avec les éleveurs du site Natura 2000 qui se sont engagés à adopter certaines pratiques favorables à la biodiversité du Grand Coyer en échange de rétributions financières, dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.



ACCOMPAGNEMENT À LA CONTRACTUALISATION/ GESTION DES HABITATS ET ESPÈCES

Les porteurs de projets pouvant avoir une incidence sur les espèces et habitats d'un site Natura 2000 sont soumis à l'obligation de compléter un dossier d'évaluation d'incidence avant leurs travaux. En 2023, la CCAPV a tenu informés les collectivités et les potentiels porteurs de projets concernés et répondu aux sollicitations d'une structure concernant ces évaluations d'incidences.



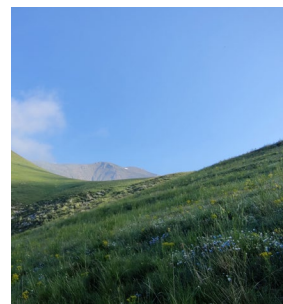
AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Plusieurs études scientifiques ont démarré en 2023 et devraient se poursuivre dans les prochaines années : suivi de l'effet du pâturage bovin sur la végétation, suivi de l'évolution des combes à neige... Des actions ont également été menées avec des partenaires, un comptage bouquetin ou des études sur la détection de la Vipère d'Orsini par exemple.



GOVERNANCE ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Cette mission regroupe la gestion des demandes de subvention, la recherche de financements, l'organisation de réunions et le suivi des budgets.



LE PAEC DU GRAND COYER

Son périmètre s'étend sur l'ensemble du site du Grand Coyer. Il est porté par la CCAPV, qui a repris l'animation de ce site Natura 2000 en 2021.

Sur le Grand Coyer, 2/3 de la surface est occupée par des milieux ouverts (pelouses, landes) qui sont des « Habitats d'intérêt Communautaire ». L'objectif de gestion du site Natura 2000, et donc du PAEC, est de favoriser des milieux ouverts en bon état de conservation écologique.

Ces milieux naturels sont aussi les lieux de vie de certaines espèces d'intérêt communautaires. C'est par exemple le cas de la Vipère d'Orsini ou du papillon Apollon. Ces espèces et leur bon état de conservation font également partie des objectifs de gestion du site Natura 2000 et du PAEC.

Ces milieux et ces espèces sont menacés par la fermeture du milieu, principalement avec l'enrichissement, qui peut être rapide sur le Grand Coyer. Une surconsommation des végétaux ou un surpâturage peut aussi empêcher la végétation de se développer chaque année.

Le territoire du Grand Coyer est un territoire d'élevage, la présence de ces milieux naturels et de ces espèces est également liée à l'élevage et leur maintien dépend de cette activité. L'objectif de Natura 2000 est alors de travailler en concertation avec les agriculteurs, les bergers et autres acteurs de l'agriculture.

Aucune mesure n'est imposée. Natura 2000 vise également à accompagner financièrement et techniquement les éleveurs qui voudraient s'engager.

POUR SOUSCRIRE UNE MAEC

Projet à construire avec l'animateur Natura 2000 et l'ONF avant le 15 Mai, et au moment de la déclaration PAC sur Télépac

POUR TOUTE QUESTION

Contactez l'animateur Natura 2000 : natura2000@ccapv.fr 06 31 22 18 35

LOCALISATION DU SITE DU GRAND COYER

MAEC DU GRAND COYER 2023-2027

Natura 2000 est un programme européen qui a deux objectifs :

- préserver la biodiversité
- valoriser les territoires en tenant compte de l'activité humaine.

Dans toute l'Europe, des sites sont choisis par les États-membres en fonction de la présence d'habitats naturels ou d'espèces jugés typiquement européens, rares ou menacés à l'échelle européenne.

Ces habitats ou espèces sont alors considérés « d'intérêt communautaire ».

Pour préserver ces habitats et espèces qui constituent des enjeux écologiques, l'Europe demande aux États-membres de mettre en place des actions de conservation. Une fois ces enjeux identifiés, l'État français se base sur le volontariat pour atteindre les objectifs européens. Rien n'est imposé, hormis pour certains projets qui nécessitent une évaluation d'incidence.

Plusieurs outils peuvent être mis en place pour atteindre les objectifs fixés par Natura 2000. Parmi ces outils se trouvent des contrats agricoles : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

NOUS PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS RICHESSES

PATRIMOINE



LABELLISATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

En septembre 2023, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a présenté sa candidature au label Pays d'art et d'histoire, lors de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture à Aix en Provence, dans les locaux de la DRAC PACA. Cinq élus de la CCAPV ont défendu avec brio le territoire et la CCAPV s'est vue décerner le label Pays d'Art et d'Histoire à l'unanimité, devenant le seul territoire du département des Alpes des Haute-Provence à obtenir cette distinction.

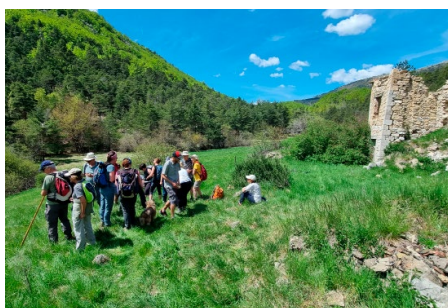
Ce label Pays d'art et d'histoire donne encore plus de sens aux engagements par la CCAPV pris pour la restauration, la promotion et la préservation de la qualité architecturale, paysagère et environnementale, en passant par la mise en cohérence des actions et outils de gestion. Facteur de cohésion et d'identité, ce label répond aux objectifs de proximité, d'éducation et de démocratisation culturelle. D'un point de vue touristique, ce label vient également assier la culture et les patrimoines au cœur de la diversité des offres locales.

Pour contribuer à ce qu'un territoire grandisse, il faut que chacun en soit fier et s'y reconnaisse. Ce label Pays d'art et d'histoire vient ainsi récompenser tout le travail effectué depuis 2021 autour de la valorisation de ses patrimoines, par la Communauté de Communes, ses 41 communes et tous les acteurs culturels dont les associations patrimoniales qui œuvrent au quotidien pour faire vivre le patrimoine.

CONSULTEZ LE DOSSIER DE
CANDIDATURE
EN CLIQUANT ICI,

ou rendez-vous sur le site internet

ccapv.fr + sport culture patrimoine -
culture patrimoine - patrimoine - label vpah



ZOOM SUR LES ACTIONS MENÉES DEPUIS 2021 POUR L'OBTENTION DU LABEL

- + Des visites de terrain dans les **41** communes et des échanges avec les élus, les habitants, les associations patrimoniales ;
- + Plus de **50** animations autour de la découverte et de la valorisation des patrimoines
- + **52** « chroniques des patrimoines » diffusées sur la page Facebook de la CCAPV pour faire connaître notre histoire et nos patrimoines, à consulter en **CLIQUANT ICI** : ccapv.fr + [sport-culture-patrimoine/culture-patrimoine/patrimoine/du-cote-de-chez-nous](https://www.facebook.com/sport-culture-patrimoine/culture-patrimoine/patrimoine/du-cote-de-chez-nous)
- + Création et animation de réseaux d'échanges avec les associations patrimoniales, les guide-conférenciers, accompagnateur en montagne et Offices de Tourisme
- + Des échanges avec les partenaires autour de la connaissance des patrimoines : historien, archéologues, chercheurs de l'inventaire, archiviste, géologues, spécialiste du patrimoine immatériel... et avec les partenaires institutionnels : DRAC PACA, ABF, Sous-préfecture, Région, Département.



NOUS AGISSONS
POUR DEMAIN

LE SCOT

UN SCOT APPROUVÉ, UNE LIGNE DE CONDUITE À 20 ANS !

➕ **OBJECTIF** : garantir un équilibre entre développement et protection des richesses naturelles qui composent le territoire.



LE SCOT EN CHIFFRES ET IMPACTS :

➕ **APPROUVÉ EN FÉVRIER 2024** (après un peu plus de deux ans d'élaboration) après plus de 35 commissions d'élus, de 15 temps de concertation et d'une présence accrue de la CCAPV sur le territoire pour échanger avec les habitants, le SCOT et son armature territoriale donneront le « la » pour la conduite à tenir en matière d'aménagement du territoire à travers un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

RETROUVEZ LE SITE
DÉDIÉ AU SCOT
EN CLIQUANT ICI



ou rendez vous sur la page
<https://scot.ccapv.fr>

CHIFFRES CLÉS

+ 0.64%
CROISSANCE
DÉMOGRAPHIQUE
PAR AN

24
EMPLOIS CRÉÉS/AN
➔ PRÉSERVATION
DU NOMBRE
D'EMPLOIS LOCAUX

59
LOGEMENTS
CRÉÉS/AN
➔ ÉVOLUTION
DES MÉNAGES
ET RÉSIDENCES
SECONDAIRES

17%
REMOBILISATION
LOGEMENTS
VACANTS

58%
EN DENSIFICATION/
DIVISIONS/
MUTATIONS

+880 GWH
PRODUCTION ANNUELLE
D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE
ENVISAGÉE EN 2043

PLANIFICATION URBAINE

➕ **OBJECTIF** : Des outils de planification pour mieux cadrer l'utilisation des sols

➔ **PLU D'ALLOS**

Arrêt et bilan de la concertation du PLU d'Allos en octobre 2023 qui fixe une trajectoire de développement intégrant les principes de la Loi Climat et Résilience et du SRADDET (diminution de la consommation d'espaces) tout en intégrant les ambitions dévolues à l'Espace Lumière. Enquête publique à l'été 2024

RETROUVEZ LA
RÈGLEMENTATION
D'URBANISME COMMUNE
PAR COMMUNE EN
CLIQUANT ICI

ou rendez vous sur le site capv.fr
rubrique aménagement du territoire -
urbanisme

➔ **PLU DE COLMARS LES ALPES**

Arrêt du document en février 2024. Etude en cours par les personnes publiques associées et commissions dédiées. Un projet politique centré sur la protection du patrimoine, le tourisme de montagne et l'équilibre entre la densification autour des remparts et les hameaux

➔ **PLU DE THORAME-HAUTE**

Arrêt du document en février 2024. Etude en cours par les Personnes Publiques Associées et commissions dédiées.

Objectif : sécuriser le site de la carrière et permettre son extension dans une logique d'économie circulaire des matériaux du BTP

NOUS AGISSONS POUR DEMAIN

➔ DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DE 3 SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES SUR LES 3 COMMUNES LABELISÉES VILLAGES ET CITÉS DE CARACTÈRE QUI N'EN S'ONT PAS DOTÉES (CASTELLANE, ENTREVAUX, COLMARS)

Annot en est dotée depuis 2020.

+ Objectif : protéger et valoriser le patrimoine bâti et naturels remarquables pour ces lieux pittoresques.

Un travail partenarial avec les communes et l'Architecte des Bâtiments de France, qui donnera lieu, en juillet 2024 au passage de l'inspecteur général des patrimoines. In fine, ce travail fera l'objet d'une validation par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture pour continuer la démarche d'élaboration des règlements de chaque SPR.

➔ ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE DE RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNALE en 2023 afin de doter les communes d'un document clair pour l'exercice du pouvoir de police qui leur est attribué depuis le 1er janvier 2024 sur la publicité extérieure

HABITAT ET CADRE DE VIE



L'OPAH-RU DE LA CCAPV :

S'il affiche une attractivité résidentielle affirmée, notre territoire manque de logements permanents décentes, notamment dans les centre-bourgs qui se dévitalisent.

La CCAPV a donc décidé d'agir en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans chaque commune en déployant une opération qui permettra non seulement de rendre plus attrayant le parc privé ancien de logements mais également de réinvestir nos villages !

+ LES OBJECTIFS DE CETTE OPÉRATION SONT MULTIPLES :

- ➔ Embellir notre cadre de vie
- ➔ Dynamiser l'économie locale (artisanat, commerces...)
- ➔ Proposer des logements adaptés aux besoins de chacun, viables et confortables
- ➔ Contribuer à la lutte contre l'artificialisation des sols

+ ET CONCRÈTEMENT ?

En proposant aux usagers un accompagnement clé en mains :

- ➔ TECHNIQUE : définition claire, précise et chiffrée de leur projet de travaux
- ➔ ADMINISTRATIF : montage des dossiers liés au projet pour bénéficier de subventions dédiées
- ➔ FINANCIER : ils peuvent prétendre, en sus des aides de droit commun (ex : Ma Prime Rénov', Ma Prime Adapt' etc.), d'une aide bonifiée de la CCAPV dans les centre-bourgs



EN 2023 IL S'EST PASSÉ :

- + Rédaction de la convention d'OPAH en concertation avec les autres signataires (*Région, DREAL, ANAH Locale, Département, CAF, ARS*).
- + Information des élus par des rencontres de la commission urbanisme
- + Elaboration d'une stratégie de communication avec un prestataire. Conception d'une charte graphique - Création d'un Logo et de supports de communication (*Affiches, Flyers, Documents d'animations,...*)
- + Mise en place d'une formation FEEBAT délocalisée pour faciliter les labellisations RGE des artisans du territoire en partenariat avec la CMAR, la CAPEB 04 et la FBTP04. (*2 sessions prévues, 1ère Session de 12 participants en Novembre 2023*)
- + Co organisation du forum « Rénovation et Habitat » en partenariat avec l'ALTE, manifestation de sensibilisation et de communication sur la rénovation énergétique de l'habitat. Installation et animation d'un stand CCAPV d'informations sur les éco-matériaux et sur l'OPAH RU en projet à St André les Alpes le 7 Octobre 2023

CALENDRIER

DÉPLOIEMENT EN
SEPTEMBRE 2024



NOUS AGISSONS
POUR DEMAIN

SARE (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE) :

Ce dispositif est cofinancé par la CCAPV, piloté par le Département et animé par l'Agence Locale pour la Transition Énergétique (ALTE) qui conseille, sur le territoire, les particuliers sur leurs projets de rénovation. 1 conseillère pour la CCAPV.

+ 3 LIEUX DE PERMANENCE SUR LA CCAPV :



Annot



Castellane



St André les Alpes.

CHIFFRES CLÉS

17

PERMANENCES

45

RENDEZ-VOUS

75

INFORMATIONS DE
PREMIER NIVEAU

67

CONSEILS
PERSONNALISÉS AUX
MÉNAGES - MAISON
INDIVIDUELLE

6

ACCOMPAGNEMENTS
DES MÉNAGES POUR
LEUR TRAVAUX
DE RÉNOVATION
GLOBALE - MAISON
INDIVIDUELLE

1

INFORMATION DE
1ER NIVEAU DU
PETIT TERTIAIRE
PRIVÉ

PETITES VILLES DE DEMAIN ET VILLAGES D'AVENIR

PETITES VILLES DE DEMAIN SE POURSUIT ET EN-
TRAÎNE SA "PETITE SŒUR" : VILLAGES D'AVENIR

La CCAPV et les communes d'Annot, Castellane et Saint-André-les-Alpes sont engagées depuis 2021 dans le programme national **PETITES VILLES DE DEMAIN**. Ce dispositif vise à accompagner les trois communes les plus peuplées du territoire dans leurs projets de revitalisation et de développement : amélioration de l'habitat avec l'OPAH (voir par ailleurs), requalification d'espaces publics, rénovation énergétique de bâtiments publics, ou encore recyclage de friches.

L'année 2023 a débuté par un moment fort : la signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par le Président de la CCAPV, les Maires d'Annot, Castellane et Saint-André-les-Alpes, le Préfet et la Présidente du Département. Cette convention définit la stratégie de revitalisation des trois communes pour les cinq années à venir et les projets y contribuant.

L'année 2023 a vu la réalisation des études préalables en vue du réaménagement des places principales d'Annot et de la réhabilitation de l'îlot ancien de la Respélido en lieu intergénérationnel mêlant logements seniors et services intercommunaux au public. Les premiers travaux de confortement des planchers ont débuté au mois de décembre. De plus une concertation de la population sur les projets a été organisée lors d'un marché au mois de juillet, avec près d'une trentaine de contributions écrites.

La commune de Castellane souhaite poursuivre la dynamique enclenchée ces dernières années avec l'opération centre-bourg. Alors que les travaux de la première phase de la réhabilitation de l'îlot

des Tilleuls ont débuté en 2023, la réflexion sur la troisième phase de l'opération a été amorcée avec une étude de faisabilité. Les études préalables à la requalification de la Rue Nationale et à la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur le site de l'ancien hôpital ont également commencées.

Du côté de Saint-André-les-Alpes, la réflexion sur la requalification de la Place de Verdun a progressé, en articulation avec le projet de futur siège de la CCAPV. Par ailleurs une étude préalable a été réalisée pour la création de la cantine de l'école primaire et la commune a enclenché les procédures nécessaires afin d'acquérir un terrain abandonné situé à proximité de l'école. Enfin un audit énergétique a été effectué, première étape en vue de la rénovation thermique de la salle polyvalente.

Depuis l'été 2023, un nouveau dispositif a été déployé par l'Etat et permet à de plus petites communes de bénéficier d'un appui en ingénierie. Après un appel à candidatures, dix premières communes ont été retenues par l'Etat dans ce dispositif : Allons, Barrême, Castellet-les-Sausses, Colmars, La Palud-sur-Verdon, la Rochette, Saint-Benoît, Sausses, Soleilhas et Villars-Colmars. De la réflexion sur les liaisons douces et la place du piéton en centre-bourg, à la requalification d'îlots urbains en passant par la désimperméabilisation des parkings et des cours d'écoles, ce dispositif sera l'occasion de conclure diverses opérations concourant à la dynamique de nos villages. Une deuxième salve de candidatures est en cours d'étude par la Préfecture pour un déploiement à l'automne 2024.

NOUS AGISSONS POUR DEMAIN

RISQUES NATURELS MAJEURS

La CCAPV agit aux côtés des communes et des partenaires pour prévenir et anticiper les Risques Naturels Majeurs. Elle accompagne notamment la mise à jour ou l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (ou PCS) de toutes les communes du territoire en partenariat avec le CYPRES. Ces documents ont pour vocation de guider les communes lors d'une situation de crise. Il y est compilé un annuaire de crise pour les communes ou encore l'organisation la plus efficace et efficiente à mettre en place pour parer à toutes éventualités ou catastrophes.

Aussi, suite à la loi Matras qui consolide le modèle de sécurité civile et renforce la gestion anticipée des crises, la CCAPV s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) Obligatoire d'ici 2026, il constitue le document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées.

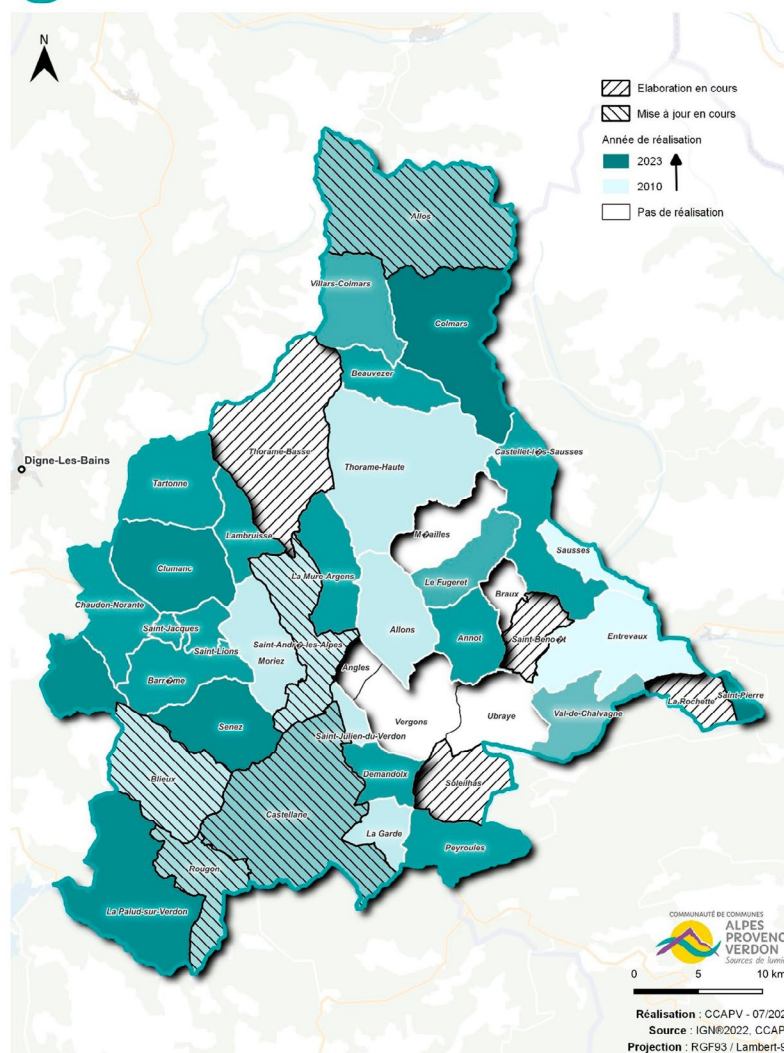
Des groupes de travail avec les correspondants incendies et secours des communes ont été créés afin de réfléchir à l'organisation de la coordination et la solidarité intercommunale.



CARTE DE MISE À JOUR 2023 DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE



Etat des lieux Plans Communaux de Sauvegarde



NOUS AGISSONS
POUR DEMAIN

SPANC

Avec le recrutement début 2023 d'un second contrôleur à temps complet sur le service, le service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pu relancer à plein régime ses missions de conseils et de contrôles, conformément à la périodicité et aux échéances réglementaires. L'activité du service intercommunal géré en régie rayonne sur les toutes communes de la CCAPV à l'exception d'Entrevaux, commune sur laquelle une DSP conclue avec Véolia doit être portée jusqu'à son terme.

Suite à ces contrôles,

- ➔ 226 installations ont été jugées non conformes avec un risque environnemental et/ou sanitaire
- ➔ 202 installations ont été jugées non conformes mais sans risque environnemental ou sanitaire
- ➔ 90 installations ont été jugées en absence de non-conformité

CHIFFRES CLÉS

524
CONTRÔLES
EFFECTUÉS
EN 2023

37

CONTRÔLES
D'INSTALLATIONS
EXISTANTES
RÉALISÉS DANS LE
CADRE DE VENTES IMMOBILIÈRES

18

CONTRÔLES
DE CONCEPTION

11

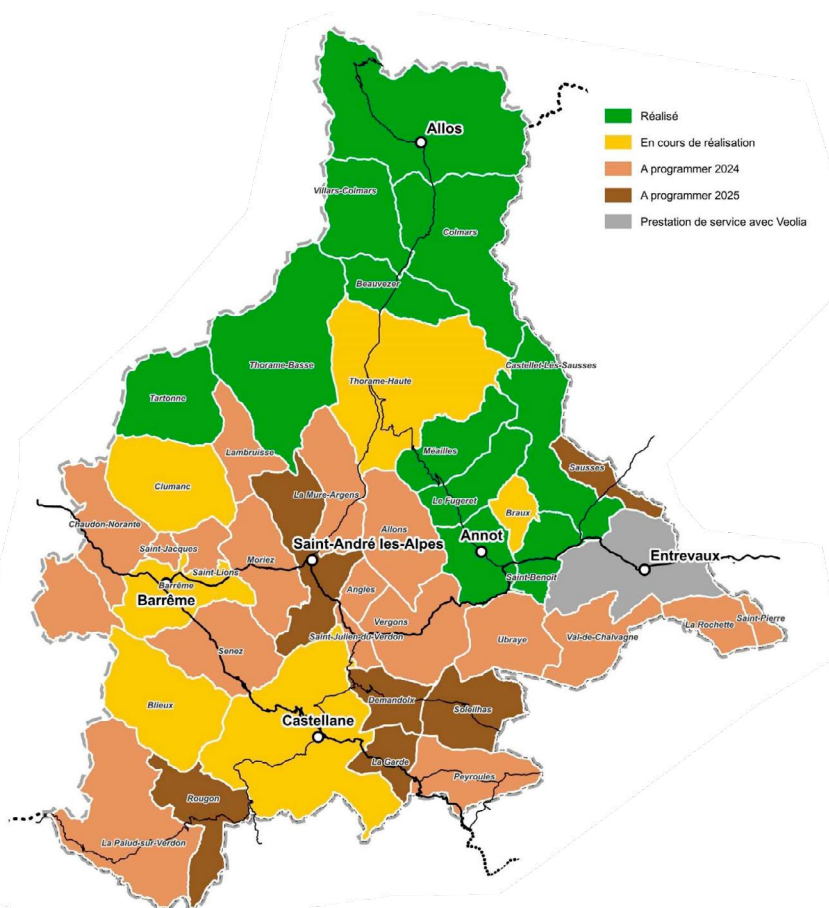
CONTRÔLES
DE RÉALISATION

458

CONTRÔLES
PÉRIODIQUES

RETROUVEZ LA PLAQUETTE
SPANC AU FORMAT NUMÉRIQUE
EN CLIQUANT ICI

ou rendez vous sur le site ccapv.fr
rubrique « Environnement - Spanc »



Le budget SPANC étant un budget autonome il est financé en totalité par la perception des recettes liées aux contrôles. En 2023 le montant de ces recettes s'élève à 72 820 €. Les tarifs des contrôles sont fixés par délibération du conseil communautaire.



TARIFS DES CONTRÔLES



INSTALLATION NEUVE : 160 €



BONNE EXÉCUTION DE L'INSTALLATION NEUVE : 80 €



INSTALLATION EXISTANTE : 160 €

NOUS AGISSONS POUR DEMAIN

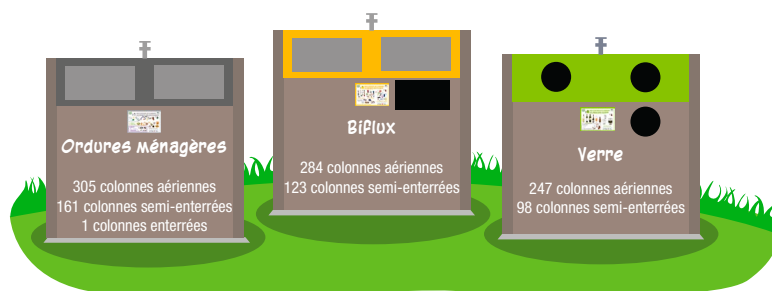
PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS



SERVICE DE PRÉVENTION DE GESTION ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2023, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait 340 Points d'Apport Volontaire.

En 2023, le Service de Prévention de Gestion et de Réduction des Déchets a pris en charge près de 13 500 tonnes de déchets, répartis comme suit :



+ 5 272 TONNES COLLECTÉES EN P.A.V.



3 606 tonnes d'ordures ménagères

920 tonnes de tri sélectif
Malgré une légère baisse entre 2022 et 2023 (-4.27%), les tonnages de bifulx collectés en 2023 restent très élevés comparés aux niveaux constatés avant le passage en extension des consignes de tri et en collecte verticale. Cependant, le niveau des erreurs de tri reste important



690 tonnes de verre



56,308 tonnes de textile

+ 8328 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉES EN DÉCHETTERIES



333 tonnes de cartons



396 tonnes de Métaux et ferraille



837 tonnes de Tout venant non valorisable



638 tonnes de bois



561 tonnes de Déchets d'Éléments d'Ameublement



2 408 tonnes de déchets inertes



2 880 tonnes de déchets verts



36,2 tonnes de Déchets Diffus Spécifiques



238 tonnes de Déchets d'Équipements Electroniques et Electroniques (D3E)



73,52 tonnes de pneus VL et 20,56 tonnes de pneus PL et agraires



876 kg d'ampoules et néons



1 213 kg de piles et accumulateurs



287 kg de consommables d'impression

Ainsi, en 2023, l'ensemble des tonnages de déchets collectés en déchetteries a diminué à l'exception des déchets verts et des flux valorisables.

CHIFFRE CLÉ

30 297

NOMBRE DE PASSAGES TOTAL EN DÉCHETTERIES SUR L'ANNÉE 2023

+ LES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS VOISINES

Certains secteurs et hameaux de la CCAPV, du fait de leur éloignement des circuits de collecte mis en place par la CCAPV, sont collectés par des collectivités voisines. A l'inverse, certains territoires limitrophes de la CCAPV ont accès, via une convention, aux déchetteries de la CCAPV.

NOUS AGISSONS
POUR DEMAIN

LE SERVICE DE PRÉVENTION DE GESTION ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS C'EST AUSSI :

+ DE NOMBREUSES ACTIONS DE COMMUNICATION :

Chronique hebdomadaire « Samedi on trie » sur Facebook, actualités du service sur les réseaux sociaux, articles de presse et de radio, présence sur les foires et marchés lors de la période estivale, interventions dans les écoles du territoire pour des animations sur le tri, la valorisation et la réduction des déchets.

+ LA MISE EN PLACE DE COLLECTES ÉVÈNEMENTIELLES :

➔ Des textiles durant les soldes d'hiver, soit du 11 janvier au 07 février 2023, qui a permis de collecter 1370 kg de textile, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie, remis à l'association Montagn'habits Emploi Solidarité afin d'être valorisés.

➔ De jouets du 3 au 30 novembre 2023, qui a permis de collecter près de 400 kg de jeux et jouets, remis à l'association la Croix-Rouge Française du 04 pour redistribution aux familles du département.

➔ D'articles de sport et de loisirs (à la fin de la saison hivernale), qui a permis de valoriser 3,84 tonnes de skis usagés, en partenariat avec Ecologic.

➔ D'articles de sport et de loisirs (à la fin de la saison estivale), qui a permis de collecter 2,74 tonnes de matériel nautique.

+ LA MISE EN VALEUR DES CHALETS DU RÉEMPLOI (publication sur les réseaux sociaux d'objets disponibles, collecte solidaire de fournitures scolaires pour la rentrée 2023...)

+ DES NOUVEAUTÉS :

➔ Convention avec les carriers locaux pour la réutilisation dans les chantiers de la fraction valorisable des déchets inertes collectés en déchetterie.

➔ Ouverture de l'Installation de stockage de déchets inertes à Barrême pour gérer en régie autonome les déchets inertes non valorisables.

+ DES MISSIONS AU PLUS PRÈS DES ADMINISTRÉS :

➔ Le service des encombrants : en 2023, 406 demandes d'enlèvement d'encombrants en porte à porte ont été enregistrées. Le service a effectué environ 125 tournées sur l'année 2023. Malgré l'harmonisation du service à l'échelle des 41 communes de la CCAPV, on notera que les usagers de nombreuses communes ne font pas appel au service des encombrants et ceci depuis sa création. La carte ci-dessous illustre ce constat :

+ LA POURSUITE D'UNE MÉTHODE EXPÉRIMENTALE DE GESTION DES DÉCHETS VERTS collectés en déchetterie par valorisation agricole dans le cadre d'un partenariat avec la chambre d'agricultures des Alpes de Haute Provenances et les agriculteurs locaux.

Nombre de demandes de collecte par
commune en 2023

Réalisation : CCAPV - 04/2024
Source : IGN 2022, CCAPV
Projection : RGF93 / Lambert-93

NOUS AGISSONS POUR DEMAIN

FONDS EUROPÉENS LEADER



LE PROGRAMME LEADER 2014-2022

La CCAPV est structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Grand Verdon pour l'animation/gestion du programme européen LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), sur son territoire ainsi que sur celui du Parc naturel régional du Verdon.

LES 6 AXES DE LA STRATÉGIE LEADER 2014-2022



Ce programme permet de financer à taux intéressants (jusqu'à 90% de financement public) des projets innovants, voire expérimentaux, et structurants pour le développement économique du territoire. Les projets peuvent être portés par des acteurs publics aussi bien que privés (associations, entreprises...). La stratégie du programme 2014-2022 s'articule autour de 6 axes : tourisme, patrimoine, mobilité, économie, agriculture et coopération.

Les décisions d'ouverture des appels à proposition et d'attribution de l'aide aux différents projets sont prises par une instance spécifique au territoire : le Comité de programmation, composé d'acteurs privés pour plus de la moitié des membres, et d'élus représentants des EPCI du territoire et du Parc.

Les financements publics proviennent du fonds européen FEADER pour 60% et de contreparties nationales pour les 40% restants (Région, Département, Établissement Public de Coopération Intercommunale, Communes...).

L'équipe technique en 2023 était composée de 2,5 agents : une coordinatrice/animatrice, une gestionnaire et une assistante administrative (durant 6 mois).

+ Au cours de l'année 2023, **4 consultations du comité de programmation ont été organisées**. 2 ont eu lieu lors de réunions en présentiel à Castellane et Moustiers-Ste-Marie, 2 autres par voie de consultation écrite.



NOUVEAUX PROJETS

+ **2 appels à propositions ont été ouverts** (les derniers de cette programmation) sur les thématiques « patrimoine » et « agriculture ». Au total, 3 nouveaux projets ont été présentés à une demande d'accompagnement par le programme LEADER du GAL Grand Verdon :

➔ 2 projets sur la fiche-action Patrimoine « Améliorer l'attractivité du territoire à l'année en s'appuyant sur les patrimoines »

➔ 1 projet sur la fiche-action Agriculture « Faciliter la transition écologique et économique de l'agriculture du territoire »

Sur les 3 projets présentés, **3 ont reçu un avis favorable** lors du vote en opportunité du comité de programmation en 2023, pour un **MONTANT POTENTIEL TOTAL DE 71 691,90 € DE FEADER**. Les porteurs de projets ont pu déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'équipe technique qui est guichet unique/service instructeur (GUSI). Malheureusement, un projet a obtenu un avis défavorable lors du Comité des cofinanceurs entraînant l'abandon de ce projet par le porteur.



PROJETS EN COURS

10 projets ont reçu l'engagement d'une subvention en 2023 :

➔ **FICHE-ACTION PATRIMOINE** : 2 projets pour un montant total d'aide publique de 114 415,97 € (dont 68 649,58 € de FEADER)

+ « Diagnostic patrimonial pour 6 communes » porté par Dracénie Provence Verdon Agglomération

+ « **La culture alimentaire, un levier de valorisation des patrimoines locaux** » porté par la CCAPV.

NOUS AGISSONS
POUR DEMAIN

➔ **FICHE-ACTION MOBILITÉ** : 1 projet pour un montant total d'aide publique de 43 080,27 € (dont 25 848,16 € de FEADER)

+ « Animation, valorisation et diversification de l'offre de la destination du Verdon à vélo » porté par Vélo Loisir Provence

➔ **FICHE-ACTION ÉCONOMIE** : 2 projets pour un montant total d'aide publique de 100 492,84 € (dont 60 295,70 € de FEADER)

+ « Activité physique à domicile pour les seniors » porté par l'association Cap Verdon

+ « Le Cabas : création d'un tiers lieu en zone rurale » porté par l'association le Cabas

➔ **FICHE-ACTION AGRICULTURE** : 5 projets pour un montant total d'aide publique de 208 637,34 € (dont 125 182,40 € de FEADER)

+ « Valorisation des produits agricoles et de la gastronomie » porté par la CCAPV

+ « Aménagement de la Maison de Pays de Beauvezer » porté par l'association Maison de Produits de Pays de Beauvezer

+ « Aide au développement dans le cadre d'une création récente d'un point de vente de producteurs sur la commune d'Aups » porté par l'association Payzaou

+ « Création d'une activité de boulangerie artisanale au levain naturel » porté par Léa RICHARD

+ « Etude de l'opportunité d'exploitation d'une cuisine centrale de proximité existante à La Martre pour la valorisation des productions agricoles locales et l'émergence de circuits courts » porté par la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

Aucun projet engagé n'a été abandonné en 2023.

➔ PROJETS FINALISÉS

6 projets ont été finalisés et soldés pour un total de 324 044,82 € de subventions publiques :

+ « Création d'une marque de destination et d'un kit de communication pour le Grand Verdon », porté par l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence : 161 192,97 €

+ « Structuration et valorisation de l'offre de services et d'équipements du Verdon à vélo », porté par Vélo Loisir Provence : 45 964,74 €

+ « Création de l'espace VTT Provence Verdon VTT labellisé Site VTT FFC », porté par l'Office de Tourisme Gréoux : 51 413,21 €

+ « Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal Provence Verdon », porté par Communauté de communes Provence Verdon : 8 714,70 €

+ « LA ROUTO – Itinéraire agritouristique sur les pas de la transhumance » porté par l'association Maison de la transhumance : 47 759,20 €

+ « Edition 2020 du festival Inventerterre : déploiement sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon » porté par Parc naturel régional du Verdon : 9 000 €

Par ailleurs, 3 projets ont reçu des acomptes.

EN RÉSUMÉ

DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME 2014-2022

➔ **48 PROJETS PROGRAMMÉS**

➔ **9 PROJETS ABANDONNÉS**

➔ **1 323 390,37 €**
DE FEADER ENGAGÉS, SOIT 2.2
M€ D'AIDES PUBLIQUES TOTALES

➔ **95%**
DE L'ENVELOPPE ATTRIBUÉE EST
CONSOMMÉE

➔ **1 375 215,72 €**
DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

NOS SERVICES SUPPORTS

LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE



SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES – RELATIONS AVEC LES MAIRIES

Un cycle de réunions trimestrielles est organisé entre les agents administratifs des communes et ceux de l'intercommunalité, afin de favoriser les échanges et transversalités. Ces rencontres permettent également de découvrir les différentes communes du territoire de la CCAPV et de maintenir un lien et une dynamique forte entre les secrétaires de mairies / DGS et l'intercommunalité dans un objectif commun : apporter un service public de qualité aux administrés et partenaires.

En 2023 ces rencontres se sont déroulées à Barrême, Saint André et Braux.

CHIFFRES CLÉS

168 DÉCISIONS DU
PRÉSIDENT

7 BUREAUX
COMMUNAUTAIRES ET
32 DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU

5 CONSEILS
COMMUNAUTAIRES
ET **150**
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

6
CONFÉRENCES DES
MAIRES

INFORMATIQUE

Le service informatique de la CCAPV est un service support dont l'objectif est de mettre en place et maintenir un environnement de travail numérique fonctionnel pour l'ensemble des services de la collectivité dans le respect des réglementations environnementales en vigueur.

En complément de la gestion et de la maintenance des différents sites et services de la CCAPV, en 2023, le service informatique s'est attelé à la consolidation et l'harmonisation des installations informatiques dont :

- ✚ Consolidation de la structure informatique du siège
- ✚ Déploiement de la fibre sur la quasi-totalité des sites principaux
- ✚ État des lieux des sites secondaires en vue de leur harmonisation future
- ✚ Engagement dans un nouveau marché public « Maintenance et gestion de l'infrastructure réseau et messagerie »

Le renouvellement du parc informatique et téléphonique est prioritairement axé sur du reconditionnement du matériel lorsque cela est possible, leur cycle de vie est rallongé au maximum.

COMMUNICATION

➔ Créations des supports de communication : (plaquettes, dossiers de presse, formulaires, questionnaires, dépliants, flyers, panneaux, rapports, invitations...)

- ➔ Gestion de la photothèque interne à la CCAPV, prises de vues et traitement des images.
- ➔ Rédaction et diffusion de contenus pour différents supports et médias
- ➔ Création de contenus à destination des bulletins d'information municipaux des 41 communes membres.
- ➔ Administration, animation, optimisation et mise à jour du site internet de la CCAPV.

À noter fin octobre 2023, le transfert du site internet désormais intégralement administré par la CCAPV. Un module « recherche » a pu être intégré immédiatement, suite à cette migration, module dont les usagers se sont immédiatement emparés, en faisant le deuxième élément le plus consulté sur le site internet entre novembre et décembre 2023, à corréliser avec une augmentation prononcée de la fréquentation du site.

CHIFFRES CLÉS

+ DE 87 900
PERSONNES TOUCHÉES
VIA LA PAGE FACEBOOK,
(-35,3 %)

526 POST FACEBOOK
PUBLIÉS (-8%)

+ DE 8 000
PHOTOS ET VIDÉOS
TRAITÉES

CES PUBLICATIONS ONT
GÉNÉRÉ PRÈS DE
14 000
INTERACTIONS
AVEC LES USAGERS
(CLICS, PARTAGES ET
COMMENTAIRES)

30 053 VISITEURS
SUR LE SITE INTERNET
(+11%)

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

5 584
OPÉRATIONS
COMPTABLES

Le service assure la gestion des finances et des budgets, des marchés publics et des groupements de commandes.



ÉLABORATION ET EXÉCUTION DE 5 BUDGETS DONT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES 4 BUDGETS ANNEXES :

+ OM

+ SPANC

+ Immobilier d'entreprises

+ Zone d'Activités du Haut-Verdon

En 2023, le service Finances est passé à une comptabilité en M57 : ce référentiel budgétaire et comptable, obligatoire pour toutes les collectivités territoriales au 1er janvier 2024, abroge la presque totalité des autres instructions budgétaires et comptables. Ce nouveau référentiel offre de plus grandes marges de manœuvre aux collectivités en favorisant une gestion pluriannuelle et une meilleure fongibilité des crédits. Pour la mise en place de la nomenclature M57, le service Finances a travaillé sur le paramétrage des services et des fonctions rattachées.



5 MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES PORTÉS EN 2023 :



Fourniture et Installation de matériel Sportif pour la halle des sports intercommunale à Saint André les Alpes.



Maintenance et acquisition de défibrillateurs



Prestations de broyage fin des déchets verts



Fourniture d'un engin de damage lourd pour le domaine nordique de Raterly



Fourniture d'un quad et d'un outillage de damage pour le domaine nordique de Raterly



7 MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PORTÉS EN 2023 :



Etude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Etude de programmation d'aménagement des espaces publics des « Petites villes de demain » GROUPEMENT DE COMMANDES pour les communes d'Annot, Castellane, et St André les Alpes



Mission de programmation et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction du siège administratif de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon



Prestations d'assistance et de conseils juridiques



Procédure administrative de mise en conformité des captages d'eau potable communes d'Annot, Ubraye, Vergons



Etude de reconversion, positionnement et valorisation du site de Vauplane



Etude préalable à la délimitation du périmètre Site Patrimonial Remarquable



SÉCURISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La CCAPV mène ses achats publics avec une priorité absolue donnée à la sécurisation juridique, tout en les considérant comme un levier essentiel pour concrétiser la politique des élus, particulièrement en matière d'innovation environnementale. Ces deux axes guident ainsi le travail du service de commande publique.

En 2023, c'est ainsi une trentaine de procédures formalisées, consultations et avenants qui ont été passé dans les domaines suivants :

➔ Fourniture courantes et services

➔ Prestations intellectuelles

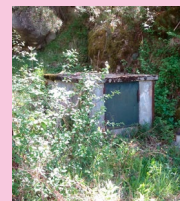
➔ Technologie de l'information et de la communication

➔ Travaux

➔ Maîtrise d'œuvre



4 MARCHÉS DE TRAVAUX :



+ Réalisation de travaux et équipements de valorisation du musée de la Minoterie

+ Procédure administrative de mise en conformité des captages d'eau potable : communes de Braux, Saint-Benoit, Saint-Julien-du-Verdon

+ Aménagement des nouveaux points de collecte des déchets ménagers PROGRAMME 2022-2026 (secteurs Barrême, St-André-les-Alpes/Castellane, Annot/Entrevaux, Val d'Allos)

+ Réhabilitation partielle des déchetteries d'Allos, Barrême et Castellane

NOS SERVICES SUPPORTS

BUDGET

LES NOTES D'INFORMATIONS
BUDGETAIRES SONT DISPONIBLES EN
LIGNE ICI

ou rendez vous sur le site ccapv.fr,
rubrique Alpes Provence Verdon- les budgets



CHIFFRES CLÉS

0%

AUGMENTATION DES TAUX
DE FISCALITÉ LOCALE
DEPUIS 2018

-3 ANS

CAPACITÉ DE
DÉSENNETEMENT
DE LA CCAPV

26%

PART DES CHARGES DE
PERSONNELS DÉDIÉE
AUX SERVICES DES
COMMUNES

➤ La capacité de désendettement de la CCAPV s'élève à 2 ans et 11 mois soit nettement en deçà des seuils recommandés. Cela signifie qu'il faudrait à la CCAPV 2 ans et 11 mois en mobilisant toute sa capacité d'autofinancement pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette.

➤ La capacité d'autofinancement nette de la CCAPV, c'est à dire sa capacité à financer ses besoins en mobilisant ses propres ressources après avoir assuré le remboursement du capital de sa dette, s'établit en 2023 à 1 268 798 €. Cela lui permet d'assurer l'autofinancement de ses principaux investissements sans emprunt.

➤ Depuis 2018 et la mise en œuvre du régime de fiscalité propre, les taux de fiscalité locale (CFE, TH, TFNB, TFB) de la CCAPV n'ont jamais été augmentés. Seul un lissage a été opéré par les services fiscaux pour harmoniser les différents secteurs rassemblés lors de la fusion de 2017.

➤ Le ratio des dépenses de personnel de la CCAPV rapporté à l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'établit à 43.75 %, inférieur à celui des collectivités de la même strate, et ce d'autant que les charges de personnel des services communs et agents mis à disposition en faveur des communes représentent à eux seuls plus de 26% des dépenses totales de ce chapitre.

FACTURATION REOM (REDEVANCE DES ORDURES MENAGÈRES)

La principale recette de fonctionnement du budget autonome
« Ordures Ménagères » est constituée par le produit de la
redevance.

POUR ACCÉDER AUX EXPLICATIONS
SUR LE SITE INTERNET,
CLIQUEZ ICI

ou rendez vous sur le site ccapv.fr
rubrique environnement- gestion des déchets- redevance



CHIFFRES CLÉS

22 386

FACTURES ÉDITÉES EN 2023
TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

3 481 203 €

PRODUIT DE LA
REDEVANCE
POUR 2023

88%

PART DU BUDGET OM ISSU DES
REDEVANCES

GESTION ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE
IMMOBILIER COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes œuvre chaque jour à la préservation et à l'optimisation du **patrimoine immobilier communautaire** : ce sont ainsi **plus de 70 bâtiments et sites** qui sont contrôlés tout au long de l'année.

C'est dans une démarche **sécuritaire** et dans une perspective de **conservation préventive et curative** que sont mises en oeuvre toutes les mesures afin de transmettre aux générations futures ce patrimoine bâti et s'inscrire dans une démarche écologique.

AINSI EN 2023, CE SONT :

- + Plus de 100 vérifications effectuées sur les installations électriques, les moyens de secours, les dispositifs d'évacuation, les ascenseurs des bâtiments.
- + Près de 30 contrôles et tests de résistance effectués sur les installations sportives des city-stades et gymnase (paniers et buts sportifs).
- + Plus de 200 extincteurs, éclairages de sécurité, alarmes incendie et plans d'évacuation vérifiés et mis à jour.
- + Déjà 20 défibrillateurs installés sur le territoire, répertoriés et géolocalisés sur « Géo'DAE », la base nationale des défibrillateurs.

RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines assure la gestion des personnels de la CCAPV et des personnels mis à disposition des communes : recrutements, gestion des carrières et des paies, formation, temps de travail, sécurité au travail, dialogue social...

LA CCAPV EN 2023 C'EST 143 AGENTS QUI AGISSENT AU QUOTIDIEN SUR LE TERRITOIRE, AU SERVICE DE LA POPULATION.

+ 44 AGENTS



intervenant pour le compte des mairies, soit via des mises à disposition, soit via des services communs.

+ 51 AGENTS



affectés au quotidien au contact des habitants dans les crèches et centres de loisirs, dans les déchetteries et pour la collecte des encombrants, pour l'entretien des bâtiments et des sentiers, pour les cours de musique, pour animer le réseau des bibliothèques et médiathèques, pour le contrôle des assainissements non collectifs, dans les maisons France Service, à l'accueil des antennes et du siège, dans les musées ou encore pour le conseil numérique ou la sensibilisation au tri sélectif,

+ 33 AGENTS



affectés à des missions administratives et techniques pour les marchés publics, les finances, le fonctionnement des assemblées, la communication, la gestion des ressources humaines, la géomatique, le parc informatique, la gestion des déchets, les procédures de régularisation des captages d'eau, les programmes de financements, l'urbanisme,

+ 15 AGENTS



mobilisés sur des missions d'ingénierie, sur l'alimentation, la forêt, les activités de pleine nature, le développement économique, le patrimoine, la programmation culturelle, le programme LEADER, le programme Petites Villes de Demain

PARMI EUX, ON COMPTE :

105
femmes38
hommes90
agents de
catégorie
C31
agents de
catégorie
B22
agents de
catégorie
A

NOS SERVICES SUPPORTS

L'ACTION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES EN 2023 C'EST AUSSI :

- + Un travail important est mené par la CCAPV sur l'égalité Homme/Femme encore cette année, notamment concernant les salaires : dans la FPT en 2023, le salaire net moyen des femmes est inférieur à 11.3% à celui des hommes. A la CCAPV, toutes catégories confondues, l'écart constaté entre le salaire brut des hommes et celui des femmes est de 0.6%.
- + L'élaboration du règlement de la nouvelle instance du Comité Social Territorial, mise en place à l'issue des élections professionnelles en décembre 2022.
- + Un nouvel organigramme mis en place, afin de mieux répondre à travers les services de la CCAPV aux attentes du territoire et des usagers.
- + La création d'un film présentant les métiers de la CCAPV: tous les agents de la collectivité ont été invités en 2023 à participer à ce film de promotion des différents services/missions de la CCAPV, mettant également en valeur les atouts de notre territoire. Cet outil innovant à destination, entre autres, des futurs candidats postulant auprès de la CCAPV permet de renforcer l'attractivité de la collectivité sur le marché du travail.
- + La gestion administrative des mesures de valorisation des carrières et du point d'indice.

CHIFFRES CLÉS

1 903

BULLETINS DE PAIE
ÉMIS

5

RÉUNIONS DE
COMITÉ TECHNIQUE AVEC LES
REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

75

PROCÉDURES DE
RECRUTEMENT

467

ARRÊTÉS ÉTABLIS EN
MATIÈRE DE GESTION DU
PERSONNEL



NOS STATIONS
DE SKI ALPIN

L'ESPACE LUMIÈRE

ENGAGEMENT DE LA FUSION DES SYNDICATS EN CHARGE DE
LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE LUMIÈRE

Le Département, porteur des deux syndicats de montagne actuels que sont le SMAP (Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup) et le SMVA (Syndicat Mixte Val d'Allos) exprime de longue date sa volonté de faire émerger une station unique dont la masse critique en termes de chiffre d'affaires permettrait de se porter à hauteur de stations concurrentes des Hautes Alpes et des Alpes Maritimes. L'« Espace Lumière » rassemblera les domaines skiables de Pra-Loup et de la Foux d'Allos, pour l'aboutissement d'un projet évoqué depuis de nombreuses années.

Cette ambition portée conjointement par le Département des Alpes de Haute Provence, les Communautés de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon et Alpes Provence Verdon, les Communes d'Allos et Uvernet-Fours, vise d'une part à renforcer l'attractivité pour les potentiels investisseurs, mais aussi à garantir un engagement des partenaires de l'action publique, telle la Banque des Territoires.

La fusion des deux syndicats, vivement soutenue par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et son Président Renaud MUSELIER, s'inscrit désormais dans le calendrier prévisionnel suivant :

- ➔ La délibération du SMVA en date du 3 juillet 2023 a lancé la procédure
- ➔ L'arrêté préfectoral avec le projet de périmètre du futur syndicat a été publié par M le Préfet le 28 septembre 2023

- ➔ Le Syndicat Mixte Val d'Allos a approuvé à l'unanimité lors de son dernier comité syndical en date du 6 octobre dernier, la fusion du SMAP et du SMVA et les statuts du nouveau syndicat fusionné
- ➔ Le Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup a approuvé à l'unanimité lors de son dernier comité syndical en date du 6 octobre 2023, la fusion du SMAP et du SMVA et les statuts du nouveau syndicat fusionné
- ➔ Les deux communautés de Communes et le Département ont délibéré fin 2023 sur l'accord de fusion, la validation des statuts du syndicat fusionné et la désignation des représentants au sein de l'organe délibérant du nouveau syndicat fusionné
- ➔ Sur la base de ces décisions, le Préfet a acté la création du syndicat mixte fusionné au 1er janvier 2024



ILS NOUS SOUTIENNENT

LEUR SOUTIEN NOUS EST INDISPENSABLE :

L'ETAT est un partenaire essentiel à travers le soutien financier qu'il octroie aux investissements communaux et intercommunaux.

Ce soutien se décline aussi en fonctionnement sur de nombreuses opérations et appels à projets, dont le déploiement des conseillers numériques, le programme national « Petites Villes de Demain » ou encore le financement des Maisons France Service.

LA RÉGION soutient également de nombreuses opérations sur le territoire soit via des Appels à Projets, soit par ses contrats structurants.

LE DÉPARTEMENT est également un partenaire précieux mobilisant ses financements en faveur des territoires dans le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale. Il agit également en complément sur de nombreux domaines tels l'entretien des sentiers de randonnée, la gestion des stations, mais aussi en ingénierie pour porter notamment la candidature à des appels à projets aux cotés et pour le compte de plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).



Parmi les nombreux autres partenaires, citons **L'EUROPE** avec les fonds du programme LEADER, **l'AGENCE DE L'EAU**, ou encore la **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**, principal soutien financier des crèches et centres de loisirs.

Enfin, des partenariats sont également menés avec les intercommunalités voisines, en particulier **PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION**, avec qui de nombreux projets sont menés en communs, sur des thématiques telles que la santé, l'alimentation, la mobilité...

NOS PARTENAIRES NOUS ACCOMPAGNENT :





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON**

97, Zone Artisanale Les Iscles
Boîte Postale 2
04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES

Tél : 04 92 83 68 99
Mail : contact@ccapv.fr

CCAPV.FR

